



GLOBAL INTERFACE

INSCRIPTION AU MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT PARIS

le 27 octobre 2004

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
SECURITIES



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa numéro 04-800 en date du 29 septembre 2004 sur le présent prospectus, conformément aux dispositions du règlement COB n° 98-08. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Avertissement

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention du public sur les éléments suivants :

- La justification des appréciations du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux aux termes desquelles il souligne que « l'actif social est notamment composé à concurrence de 786.000 euros en brut et 506.000 euros en net, de frais de recherche et de développement » et que « le principe de spécialisation des exercices n'avait pas été respecté en 2001 et 2002. ».
- Le poids en pourcentage du chiffre d'affaires représenté par les 5 et 10 premiers clients qui s'élève respectivement à 74 % et à 97 % en 2002 et à 51 % et à 81 % en 2003.
- La société n'a pas distribué de dividendes au titre des 3 derniers exercices et n'envisage pas d'en distribuer au titre des prochains exercices.
- L'augmentation de capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée.
- Si l'augmentation de capital d'un montant de 1.000.000 euros n'était pas réalisée à hauteur des $\frac{3}{4}$ au moins, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.
- Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. »

Une notice légale a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 1^{er} octobre 2004
Des exemplaires du présent prospectus préliminaire sont disponibles
sans frais auprès de la Société GLOBAL INTERFACE et d'Europe Finance et Industrie

S O M M A I R E

Chapitre 1 RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	4
1.1 Responsable du prospectus simplifié	4
1.2 Attestation du responsable du prospectus	4
1.3 Responsables du contrôle des comptes	4
1.4 Attestation du commissaire aux comptes	4
1.5 Responsable de l'information financière	6
1.6 Attestation des intermédiaires financiers	6
Chapitre 2 INSCRIPTION SUR LE MARCHE LIBRE DE VALEURS MOBILIERES	7
2.1 Renseignements relatifs à l'admission au Marché Libre	7
2.2 Renseignements relatifs à l'inscription d'actions à la côte	7
2.3 Modalités relatives à l'augmentation de capital	12
2.4 Renseignements généraux sur les instruments financiers offerts	14
2.5 Marché du titre	17
2.6 Tribunaux compétents en cas de litiges	17
Chapitre 3 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL	18
3.1 Renseignements de caractère général concernant la société	18
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	21
3.3 Répartition actuelle du capital et des droits de vote	23
3.4 Appartenance de l'émetteur à un groupe	23
3.5 Nantissement	24
3.6 Dividendes	24
3.7 Pacte d'actionnaires	24
3.8 Restructuration juridique	24
Chapitre 4 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	25
4.1 Historique de la société	25
4.2 Organigramme juridique	26
4.3 Chiffres clés	27
4.4 Présentation des activités	28
4.5 Stratégie de développement	31
4.6 Le marché	32
4.7 Les principaux acteurs du marché	33
4.8 La clientèle	34
4.9 Les fournisseurs et partenariats	35
4.10 Ressources humaines	36
4.11 Politique d'investissement	38
4.12 Les sites d'exploitation	39
4.13 Les assurances	39
4.14 Les marques, Brevets et licences	39
4.15 Facteurs de risques	40
4.16 Faits exceptionnels et litiges	41

Chapitre 5 PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS	42
5.1 Comptes pro forma	43
5.2 Comptes sociaux au 31/12/2003, 31/12/2002 et 31/12/2001	55
5.3 Comptes prévisionnels	68
Chapitre 6 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION	75
6.1 Composition et fonctionnement des organes d'administration	75
6.2 Rémunération des membres du conseil d 'administration	76
6.3 Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, la société holding de l'émetteur, la ou les filiale(s) de l'émetteur, ou chez des clients ou fournisseurs significatifs de l'émetteur	76
6.4 Intéressement du personnel	77
Chapitre 7 EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	78
7.1 Rappel des chiffres clés	78
7.2 Evolutions récentes	79
7.3 Perspectives d'avenir	79

CHAPITRE 1

• RESPONSABLES DU PROSPECTUS ET DU CONTROLE DES COMPTES •

1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS SIMPLIFIE

Monsieur Marius PINDRA
Président du Conseil d'Administration

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS

«A ma connaissance, les données du présent prospectus simplifié sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de GLOBAL INTERFACE ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Fait à Paris, le 29 septembre 2004

Monsieur Marius PINDRA
Président du Conseil d'Administration

1.3. RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT
TITULAIRE		
Fiduciaire Bonnefoy et Mougel BONNEFOY 149 boulevard Malesherbes 75 017 Paris	Nommé statutairement Le 30-04-2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
SUPPLEANT		
Aline GOURVES 18 bis rue d'Anjou 75 008 Paris	Nommé statutairement Le 30-04-2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

1.4. ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société GLOBAL INTERFACE et en application du règlement COB n° 98-08, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent prospectus établi à l'occasion de l'inscription de la société GLOBAL INTERFACE au Marché Libre d'Euronext Paris.

Ce prospectus a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration de GLOBAL INTERFACE. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le prospectus, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structurée, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

COMPTES SOCIAUX DE GLOBAL INTERFACE CLOS LE 31 DECEMBRE 2003

Les comptes annuels de la société GLOBAL INTERFACE (anciennement GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION) pour l'exercice clos le 31 décembre 2003, ont fait l'objet d'un audit contractuel par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation avec la justification des appréciations suivantes :

Le principe de spécialisation des exercices n'avait pas été respecté en 2001 et 2002 en raison notamment d'un décalage dans l'enregistrement des charges et produits. Le montant en débit est de 60 837, 60 euros et en crédit 55 986,25 euros, soit une différence nette de 4 851,35 euros. Les régularisations intervenues en 2003 laissent en suspens des petites sommes non significatives.

L'actif social est notamment composé, à concurrence de 786 800 euros en brut et 506 000 euros en net, de frais de recherche et développement relatifs aux projets de développement de logiciels de traçabilité des documents électroniques et services associés « CONTENT TRACKER » et protection des données CONTENT SECURE.

A ce titre, votre société a perçu une aide à l'innovation de l'ANVAR de 100 000 euros notifiée le 16 juin 2003 après instructions technique et financière effectuées par l'ANVAR dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n°97-682 du 31 mai 1997. Deux demandes de brevet d'invention ont été déposées le 19 avril 2004. Les dépenses activées ont été amorties sur 4 ans, l'exercice 2003 inclus. Les contrats présentés permettent de valider l'hypothèse d'une réussite commerciale. Les frais de recherche et développement ont fait l'objet d'une demande de « crédit Impôt recherche » de 311 542 euros conforme au formalisme fiscal.

COMPTES SOCIAUX GLOBAL INTERFACE CLOS LES 31 DECEMBRE 2002 ET 31 DECEMBRE 2001

Les comptes annuels de la société GLOBAL INTERFACE (anciennement GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION) pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 31 décembre 2001, ont fait l'objet d'un examen limité contractuel par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été attestés sans observation mais avec la réserve suivante :

« Les règles de spécialisation des exercices n'ont pas été respectées en 2001 et 2002 et des régularisations sont intervenues en 2003 ».

COMPTES PRO FORMA GLOBAL INTERFACE CLOS LES 31 DECEMBRE 2002 ET 31 DECEMBRE 2001

Les comptes pro forma de la société GLOBAL INTERFACE pour les exercices clos les 31-12-2003, 31-12-2002 et 31-12-2001 ont fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été attestés sans réserve mais avec la justification des appréciations suivantes :

Le principe de spécialisation des exercices n'avait pas été respecté en 2001 et 2002 en raison notamment d'un décalage dans l'enregistrement des charges et produits par les sociétés du groupe (dans GLOBAL INTERFACE). Le montant en débit est de 60 837, 60 euros et en crédit 55 986,25 euros, soit une différence nette de 4 851,35 euros. Compte tenu de l'incidence nette, il n'est pas paru utile de présenter des comptes pro forma retraités. Les régularisations intervenues en 2003 laissent en suspens des petites sommes non significatives.

L'actif social est notamment composé, à concurrence de 786 800 euros en brut et 506 000 euros en net, de frais de recherche et développement relatifs aux projets de développement de logiciels de traçabilité des documents électroniques et services associés « CONTENT TRACKER » et protection des données « CONTENT SECURE ».

A ce titre, votre société a perçu une aide à l'innovation de l'ANVAR de 100 000 euros notifiée le 16 juin 2003 après instructions technique et financière effectuées par l'ANVAR dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n°97-682 du 31 mai 1997. Deux demandes de brevet d'invention ont été déposées le 19 avril 2004. Les dépenses activées ont été amorties sur 4 ans, l'exercice 2003 inclus. Les contrats présentés permettent de valider l'hypothèse d'une réussite commerciale. Les frais de recherche et développement ont fait l'objet d'une demande de « crédit Impôt recherche » de 311 542 euros conforme au formalisme fiscal.

COMPTES PREVISIONNELS 2004/2005

Les comptes prévisionnels établis sous la responsabilité du Président du conseil d'administration, couvrant la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2005 ont fait l'objet d'un examen par nos soins conformément aux normes professionnelles applicables en France.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la traduction chiffrée des hypothèses sur le respect des principes d'établissement et de présentation applicables aux comptes prévisionnels, sur la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2003.

Concernant les informations comptables et financières prévisionnelles contenues dans ce prospectus, nous rappelons que ces informations présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative, des informations prévisionnelles présentées.

Sur la base de ces diligences, et compte tenu des observations et réserves telles que rappelé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans ce prospectus établi à l'occasion de l'inscription de la société GLOBAL INTERFACE au Marché Libre d'Euronext Paris.

Paris, le 29 septembre 2004

Le commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE BONNEFOY ET MOUGEL
BONNEFOY

NB : le rapport sur les comptes pro forma est présenté en page 54 du présent prospectus.
Le rapport sur les comptes sociaux est présenté en page 66 du présent prospectus.

1.5. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Marius PINDRA
Président Directeur Général

GLOBAL INTERFACE

Tél : +33 (0)1-53-25-19-70
Fax : +33 (0)1-53-25-18-17
E-mail : m_pindra@global-interface.fr
Site Internet : www.global-interface.fr

1.6 ATTESTATION DES INTERMEDIAIRES FINANCIERS

«EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE confirme avoir effectué, en vue de l'opération d'inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris de la société GLOBAL INTERFACE, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par la société GLOBAL INTERFACE ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la société conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération bancaire française et l'Association française des entreprises d'investissement.

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE atteste conformément au Règlement COB n° 98-08, que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par GLOBAL INTERFACE à EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE de souscrire aux titres de GLOBAL INTERFACE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par GLOBAL INTERFACE et/ou ses Commissaires aux comptes. »

Fait à Paris, le 29 septembre 2004

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE

Jean THANNBERGER
Membre du Directoire

CHAPITRE 2

• RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS ADMIS •

2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ADMISSION AU MARCHÉ LIBRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS.

2.1.1. Titres dont l'admission est demandée

2.1.1.1. Nature

Il s'agit d'actions ordinaires, de même catégorie, entièrement libérées.

2.1.1.2. Nombre d'actions dont l'admission est demandée

Les titres dont l'admission aux négociations sur le Marché Libre d'Euronext Paris a été demandée correspondent à 922 558 actions de la société GLOBAL INTERFACE, d'une valeur nominale de 1€ chacune, toutes de même catégorie, comprenant :

- 690 000 actions ordinaires anciennes entièrement souscrites et libérées ;
- 232 558 actions ordinaires nouvelles, à provenir d'une augmentation de capital réalisée par la société dans le cadre de son inscription sur le Marché Libre.

2.1.1.3. Valeur nominale

Ces actions ont une valeur nominale de 1€ chacune.

2.1.1.4. Forme

Les actions sont nominatives et seront admises aux opérations d'EUROCLEAR à compter de l'inscription de la société sur le Marché Libre.

2.1.1.5. Date de jouissance

Les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes à compter de leur émission et porteront jouissance au 1^{er} janvier 2004.

2.1.2. Pourcentage en capital et en droit de vote.

Les actions inscrites représentent 100% du capital et des droits de vote de la société.

2.1.3. Date prévue d'inscription sur le Marché Libre

Le 27 octobre 2004

2.1.4. Libellé d'inscription sur le Marché Libre

GLOBAL INTERFACE

Code ISIN : FR0010108688

Code d'activité : 722 A (Editions de logiciel)

2.2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'INSCRIPTION D' ACTIONS ORDINAIRES A LA COTE DU MARCHÉ LIBRE D'EURONEXT PARIS.

2.2.1. Autorisation d'émission d'instruments financiers

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juin 2004 a, aux termes de sa 8^{ème} résolution, autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social, dans un délai de 26 mois à compter de la date de ladite assemblée, en une ou plusieurs fois dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,5 millions d'euros par appel public à l'épargne avec faculté de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et a délégué au Conseil d'Administration le soin d'en fixer les modalités.

Cette autorisation a été donnée dans les termes suivants :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire au Compte prescrit par les articles L. 225-135 du Code de commerce et 155 du Décret du 23 mars 1967 :

Autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de ce jour, à augmenter le capital d'une somme maximale de 1 500 000 euros au nominal, en une ou plusieurs fois, par l'émission, avec ou sans prime d'émission, d'actions nouvelles à souscrire en numéraire, conférant à leurs propriétaires les mêmes droits que les actions anciennes ;

Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription, sans indication du nom des bénéficiaires, afin de faire appel public à l'épargne ;

Le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital et corrélativement le nombre d'actions à émettre au montant des souscriptions reçues, à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder, à cette ou à ces augmentations de capital dans la limite ci-dessus fixée, aux dates, dans les délais et selon les modalités qu'il arrêtera, en conformité avec les prescriptions légales et statutaires, notamment :

Conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire par priorité les actions nouvelles pendant le délai et selon les modalités qu'il déterminera ;

Fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre, leur date de jouissance, le prix d'émission, ainsi que les dates et conditions de leur émission ; notamment le prix d'émission serait, conformément aux dispositions légales, au moins égal, au choix du Conseil d'administration et sauf à tenir compte de la date de jouissance, soit à la part de capitaux propres sociaux par action, tels qu'ils résultent du dernier bilan approuvé à la date de l'émission, soit à un prix fixé à dire d'expert et désigné en justice à la demande du Conseil d'administration ;

Conclure tous contrats en vue de garantir la bonne fin des opérations en cours ;

Recueillir les souscriptions aux actions nouvelles et les versements y afférents ;

Accomplir toutes formalités résultant de la ou des augmentations de capital qui pourront être réalisées et, notamment, apporter aux statuts les modifications corrélatives.

2.2.2. Limitation de l'émission au montant des souscriptions recueillies

Conformément à la décision d'Assemblée Générale précitée, le Conseil d'Administration pourra par priorité limiter l'émission au montant des souscriptions recueillies à la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée (cf. 2.2.1)

2.2.3. Renseignement relatifs à la cession éventuelle d'actions supplémentaires existances

2.2.3.1 Origines des titres

L'origine des actions mises à disposition du marché, en complément de l'augmentation de capital, sera la suivante : 116 280 actions anciennes représentant un montant d'environ 500 000 euros soit 12,6% du capital et des droits de vote après augmentation de capital.

Les actions seront cédées par :

ACTIONNAIRE CEDANT	NOMBRE D' ACTIONS DETENUES	NOMBRES D' ACTIONS CEDEES
Francisca STAUTEMAS	206 987	104 651
Thierry PIOLATTO	65 559	11 629

Dans l'hypothèse où les actions anciennes proposées au public ne trouveraient pas toutes acquéreurs, une répartition des demandes serait effectuée au prorata des actions anciennes proposées. L'augmentation de capital est prioritaire sur la cession d'actions anciennes.

2.2.3.2 Motivation de la cession

La présente cession a pour but de permettre aux actionnaires cédants de réaliser une partie de leur patrimoine après réalisation de l'augmentation de capital à 100%.

2.2.3.3 Prix de la cession

Le prix d'acquisition des titres dans le cadre de l'augmentation de capital et de la cession est identique. Ce prix sera apprécié de la même manière qu'indiquée ci-dessous au 2.2.4 sous les éléments de valorisation (source Europe Finance et Industrie Securities).

2.2.4. Eléments d'appréciation du prix de souscription des actions de 4,3 euros.

L'émission proposée au public portera sur 348 838 actions représentant un montant d'environ 1,5 M€, soit 37,81 % du capital et des droits de vote après inscription sur la base du prix défini au paragraphe ci-dessous à provenir :

- pour 232 558 actions nouvelles d'une augmentation de capital par le Conseil d'Administration de la société en vertu de l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 1^{er} juin 2004, et qui seront entièrement assimilables aux actions anciennes dès leur émission.
- pour 116 280 actions anciennes issues d'une cession de titres

Dans l'hypothèse d'une réalisation à 75% de l'augmentation de capital, 174 419 actions nouvelles, représentant un montant d'environ 750 000 euros, soit 20,18% du capital et des droits de vote, seront émises.

Sur la base d'un prix par action de 4,3 euros, le prix proposé s'apprécie comme suit, après imputation des charges liées à l'opération :

• **Eléments d'appréciation du prix d'offre de 4,3 euros par action.**

Le prix proposé s'apprécie comme suit, après imputation des charges liées à l'opération :

- Nominal de l'action : 1 euro - Prime par action : 3,3 euros

En euro	31/12/2002 (pf)	31/12/2003(pf)	31/12/2004 (p)	31/12/2005 (p)
Chiffre d'affaires	1 675 332	1 837 216	2 060 000	4 370 000
Chiffre d'affaires/action	1,8	2,0	2,2	4,7
VE/CA	2,4	2,2	1,9	0,9
Résultat d'exploitation	19 649	-7 484	167 000	517 000
REX/action	NS	NS	0,2	0,6
VE/Rexp	201,9	-530,1	23,8	7,7
Actif net	564 784	995 151*	1 988 000	2 476 000
Actif net/action	0,6	1,1	2,2	2,7
VE/Actif net	7,0	4,0	2,0	1,6
Bénéfice net	-35 083	305 593	210 000	488 000
Bénéfice net/action	NS	0,3	0,2	0,5
PER	-113,1	13,0	18,9	8,1
MBA	29 065	537 000	523 000	1 006 000
MBA/Action	NS	0,6	0,6	1,1
VE/MBA	136,5	7,4	7,6	3,9
Sur la base de 922 558 actions				

(pf) Comptes pro forma (p) comptes prévisionnels

* Les comptes pro forma 2003 ne tiennent pas compte de l'acquisition complémentaire des titres de GI et GIE par GIC. L'intégration de cette acquisition d'un montant de 130 K€ (effective et comptabilisée en 2004). diminuera les capitaux propres en 2003 de 995 K€ à 865 K€.(cf §5.1.3 principes d'agrégation des comptes pro forma).

Les calculs ayant servi à l'élaboration des tableaux ci-avant, découlent du business plan décrit au chapitre 5. Les frais relatifs à l'inscription en bourse ont été pris en compte dans les éléments prévisionnels. Aucun changement de méthode ou d'estimation, aucun élément exceptionnel non récurrent affectant les résultats, et distributions exceptionnelles de dividendes affectant l'actif net présenté n'ont eu lieu et ne sont envisagés.

• **Hypothèse de la réalisation de l'émission à 75 %.**

Dans l'hypothèse d'une réalisation de l'augmentation de capital à 75% de l'émission envisagée, le différentiel du produit de l'émission à savoir 250 000 euros, serait compensé par une ligne de crédit court terme à ce jour non négocié, permettant ainsi de ne pas modifier le développement des activités.

En euro	31/12/2002 (pf)	31/12/2003(pf)	31/12/2004 (p)	31/12/2005 (p)
Chiffre d'affaires	1 675 332	1 837 216	2 060 000	4 370 000
Chiffre d'affaires/action	1,9	2,1	2,4	5,1
VE/CA	2,2	2,0	1,8	0,9
Résultat d'exploitation	19 649	-7 484	167 000	517 000
REX/action	0,0	0,0	0,2	0,6
VE/Rexp	189,2	-496,7	22,3	7,2
Actif net	564 784	995 151*	1 945 977	2 425 539
Actif net/action	0,7	1,2	2,3	2,8
VE/Actif net	6,6	3,7	1,9	1,5
Bénéfice net	-35 083	305 593	207 187	476 750
Bénéfice net/action	0,0	0,4	0,2	0,6
PER	-105,9	12,2	17,9	7,8
MBA	29 065	537 000	520 188	994 750
MBA/Action	0,0	0,6	0,6	1,2
VE/MBA	127,9	6,9	7,1	3,7
Sur la base de 864 419 actions				

(pf) Comptes pro forma (p) comptes prévisionnels

* Les comptes pro forma 2003 ne tiennent pas compte de l'acquisition complémentaire des titres de GI et GIE par GIC. L'intégration de cette acquisition d'un montant de 130 K€ (effective et comptabilisée en 2004). diminuera les capitaux propres en 2003 de 995 K€ à 865 K€.(cf §5.1.3 principes d'agrégation des comptes pro forma).

L'augmentation de l'effet de levier n'a aucune incidence significative puisque les cash flow ont été calculés à partir du résultat net, donc après prise en compte des frais financiers (donc du coût de la dette). Les cash flows ainsi calculés sont donc logiquement actualisés au coût du capital.

• **Eléments de valorisation (Source : EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES)**

A - Comparaison boursière

Bien qu'il n'existe pas de société cotée à Paris pleinement comparable à GLOBAL INTERFACE, nous avons sélectionné un échantillon de valeurs présentant des caractéristiques communes avec celle-ci : Soft Computing (spécialisée dans la gestion de la relation client, CRM), Business & Décision (spécialisée dans la Business Intelligence, le CRM et l'e-business), SOLI (spécialisée dans le conseil technologique, l'intégration et la stratégie Internet), Keyrus (intégrateur B.I. et Mid Market, spécialisé en système d'information décisionnel). Les PER des sociétés retenues ont été décotés pour tenir compte de la différence de marché de cotation.

Sociétés	Marché	Cours	Capi. M€	PER	
				2004	2005
SOFT COMPUTING	NM	5,69	15,76	27,1	17,2
BUSINESS & DÉCISION	NM	5,25	42,21	18,1	14,2
SOLI	NM	1,29	24,48	18,4	16,1
KEYRUS	NM	1,95	26,72	19,5	15,0
Moyennes				20,8	15,6
Ratios décotés de 25%				15,6	11,7
Valorisation induite (K€)				3 273	5 724
Moyennes (K€)				4 499	

Sources : IDMIDCAPS, cours au 15 septembre en séance

Pour 2003, la moyenne décotée de 25% des PER des sociétés retenues fait ressortir une valorisation de 9,2 M€, soit une valorisation moyenne sur les trois exercices de 6,1M€. Cette valeur n'est pas retenue parce que non significative à deux titres :
 - le résultat net 2003 de GLOBAL INTERFACE (306 K€) tient compte d'un crédit d'impôt de 302 K€
 - l'exercice 2003 a été consacré à des investissements importants pour développer les logiciels. Ces logiciels assureront, dans l'avenir, une croissance importante des activités et une meilleure rentabilité de la société.

B - Actualisation des flux ¹¹

Le business plan est fourni par GLOBAL INTERFACE. La période suivante est estimée par EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE SECURITIES : la croissance du CA se stabilise progressivement et atteint 5% en 2012, la marge nette est fixée à 8% dès 2006, le poids des investissements décroît à partir de 2006. Les flux sont actualisés au coût du capital, soit 14,2% (OAT 4,2% + prime de risque 10%).

en K€	Business Plan			Période intermédiaire normée					
	31/12/04	31/12/05	31/12/06	31/12/07	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Chiffre d'affaires	2 060	4 370	6 118	7 953	9 942	11 930	13 720	15 092	15 846
Variation	12%	112%	40%	30%	25%	20%	15%	10%	5%
RN	210	488	489	636	795	954	1 098	1 207	1 268
%CA	10,2%	11,2%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
Amortissements	388	518	612	716	795	954	960	905	951
% CA	18,8%	11,9%	10,0%	9,0%	8,0%	8,0%	7,0%	6,0%	6,0%
Cash Flow	598	1 006	1 101	1 352	1 591	1 909	2 058	2 113	2 218
Investissements	580	550	489	557	696	716	823	905	951
%CA	28,2%	12,6%	8,0%	7,0%	7,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%
Variation du BFR	-184	109	122	159	199	239	274	302	238
%CA	-8,9%	2,5%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	2,0%	1,5%
Cash Flow disponibles	202	347	489	636	696	954	960	905	1 030
Cash Flow actualisés	187	277	336	376	354	417	361	293	287
Somme des CF actualisés (1)	2 888								

Taux de croissance à l'infini retenu	1,0%	1,5%	2,0%	2,5%	3,0%
Cash flow disponible en année 2010	1 040	1 045	1 051	1 056	1 061
Valeur de sortie	6 831	7 097	7 383	7 689	8 019
Valeur de sortie actualisée (2)	1 902	1 976	2 056	2 141	2 233
Valeur de la société = (1) + (2)	4 791	4 865	4 944	5 030	5 122
Moyenne: Valorisation en K€	4 950				

C - Conclusion

	Résultats : € / action	Capi. en K€
Comparaisons boursières	4,87	4 499
Discounted Cash Flow	5,36	4 950
Objectif de valorisation	5,12	4 724

Au prix de 4,3€ le titre GLOBAL INTERFACE recèle un potentiel de progression de l'ordre de 19%.

Il est à noter que GLOBAL INTERFACE bénéficie d'avances conditionnées qui auront caractère de dettes en cas de succès des développements de la société et augmenteraient l'endettement financier pour les montants suivants : - à moins d'un

¹²⁾ La prime de risque du marché actions parisien ressort à 5,73% (source JDF du 24 au 30 juillet, "Prime de risque Vega Finance" page 6). Compte tenu de la taille de la société et du compartiment de marché, il a été retenu une prime de risque de 10%. Le Bêta est de 1%

an : 30Keuros (ANVAR) - à plus d'un an : 70Keuros (ANVAR) + 130Keuros correspondant à des sommes perçues auprès de la Coface + 220Keuros correspondant à des versements à venir de la Coface pour les exercices 2004 et 2005. Les remboursements Coface devant intervenir à compter d'octobre 2006. Ces montants n'ont pas été pris en compte dans l'analyse des cash flow.

2.2.5. Produit de l'émission et charges relatives à l'inscription

Sur la base d'un prix d'offre de 4,3 euros, les actions nouvelles proposées au public représentent un montant brut maximum de 1 M€ et un montant net d'environ 700 K€, après déduction des charges de toutes natures liées à l'inscription au Marché Libre.

Les charges relatives à l'inscription s'élèvent globalement à 300 K€ et sont destinées à couvrir les frais légaux et administratifs, la rémunération des intermédiaires financiers et les frais de communication financière. Ils seront imputés net d'IS sur la prime d'émission liée à l'augmentation de capital pour 2/3 et comptabilisés en frais d'établissement amortis sur 3 ans pour 1/3.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital à 75% de l'émission envisagée, le produit brut de l'émission serait de 750 K€ et le produit net de 450 K€.

2.2.6. Droit préférentiel de souscription

Le droit préférentiel de souscription est supprimé dans le cadre de la présente opération (cf. 8^{ème} résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2004 présentée au § 2.1.1).

2.2.7. Période de souscription

La période de souscription s'étend du 30 septembre au 26 octobre 2004.

2.2.8. Etablissements domiciliaires

2.2.8.1. Présentateur

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE
37, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

2.2.8.2. Membre du marché

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE au travers de son département SECURITIES
37, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE au travers de son département SECURITIES en qualité de Prestataire de Services d'Investissement (PSI)-introducteur effectuera, afin d'assurer le règlement/livraison, le dénouement de l'ensemble des souscriptions via son compensateur ING (affilié 577).

2.2.9 Transmission et centralisation des ordres

Les souscripteurs devront déposer leurs ordres d'achat aux intermédiaires financiers qui les transmettront aux PSI membres de marché de leur choix, la centralisation des ordres étant effectuée par EURONEXT.

2.2.10 Modalités et délais de délivrance des instruments financiers

Inscription en comptes nominatifs et règlement-livraison 3 jours de bourse après l'inscription.

2.2.11. Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L225-145 du Code de Commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire par le dépositaire des fonds ING, soit après la date de règlement/livraison.

2.2.12. But de l'émission

L'opération permettra à la Société :

- de renforcer sa notoriété,
- de maintenir un niveau élevé de croissance
- d'accroître ses fonds propres, afin d'assurer le financement de son plan de développement sur 2 ans présenté au chapitre 7 du présent prospectus.

L'inscription au Marché Libre constitue pour les dirigeants de la société une étape en vue d'une admission à un compartiment réglementé, qui pourra être sollicitée ultérieurement.

2.3. MODALITES RELATIVES A L'AUGMENTATION DE CAPITAL

2.3.1. Procédure d'inscription au Marché Libre

La société GLOBAL INTERFACE envisage de procéder à une augmentation de son capital par l'émission d'actions nouvelles.

La mise à disposition du Marché, y compris la cession, est de 348 838 actions au prix de 4,3 € chacune selon la procédure d'une offre à Prix ferme.

Conformément aux règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, il sera procédé simultanément à :

- Une Offre à Prix Ferme (OPF), portant sur 34 884 actions, représentant 10 % du nombre total d'actions mises à la disposition du Marché dans le cadre de l'inscription,
- Un Placement, dirigé par Europe Finance et Industrie Securities, portant sur 313 954 actions, représentant 90% du nombre total des actions mises à la disposition du Marché.

Il n'est pas prévu de clause d'extension.

L'OPF et le Placement seront réalisés, au même prix et aux mêmes conditions préalablement à la première cotation des actions.

Le Placement pourra être clos par anticipation sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

Il est rappelé que concernant les ordres émis tant par les personnes physiques que par les personnes morales dans le cadre du Placement, seuls les ordres à un prix égal au prix de vente et de souscription seront pris en compte dans la procédure d'allocation. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Cette répartition est susceptible d'être ajustée en fonction de la nature de la demande. En particulier, le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPF pourra en cas de très forte demande des particuliers être augmenté par prélèvement sur le placement afin que l'OPF atteigne 20% du nombre total d'actions diffusées dans le public.

En application de l'autorisation consentie au Conseil d'administration par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de GLOBAL INTERFACE, l'émission pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies si celles-ci représentent au moins les trois quarts de l'augmentation de capital initialement prévue.

2.3.2. Caractéristiques communes à l'Offre à Prix Ferme et au Placement

2.3.2.1 Prix

Le prix des actions, dans le cadre de l'OPF et du Placement, est identique. Ce prix est fixé à 4,3 € par action, avec 232 558 actions nouvelles émises dans le cadre de l'inscription, soit un total de 922 558 actions, après augmentation et 116 280 actions issues de la cession.

Ce prix valorise la société à 4M€, après augmentation de capital.

Dans l'hypothèse d'une augmentation de capital à 75% de l'émission envisagée, le nombre d'actions nouvelles émises serait de 174 419 titres, soit un total de 864 419 actions après augmentation portant la valorisation de la société à 3,75M€.

2.3.2.2 Durée

L'Offre à Prix Ferme et le Placement se dérouleront du 30 septembre au 26 octobre inclus, soit 19 jours de Bourse précédant la première inscription des actions.

Dans le cas où l'Autorité des Marchés Financiers serait amenée à accorder un nouveau visa suite à une modification du présent prospectus, ou dans le cas de non-réalisation de l'augmentation de capital à 75%, les ordres passés deviendraient caducs.

2.3.2.3 Calendrier indicatif de l'opération

OPERATIONS	DATES
Obtention du visa de l'AMF sur prospectus	29 septembre 2004
Ouverture de l'Offre à Prix Ferme et du Placement	30 septembre 2004
Clôture de l'Offre à Prix Ferme et du Placement	26 octobre 2004
Inscription des titres sur le Marché Libre d'Euronext Paris	27 octobre 2004
Publication de l'avis Euronext	27 octobre 2004
Règlement- livraison des actions	2 novembre 2004
Premières négociations des actions	3 novembre 2004

2.3.2.4 Résultat de l'offre

Le résultat de l'Offre à Prix Ferme et du Placement feront l'objet d'un avis publié par Euronext Paris. Cet avis précisera le taux de réduction éventuel appliqué aux ordres d'achat. Le résultat du Placement pourra faire l'objet d'un avis séparé publié par Euronext Paris.

Le règlement et la livraison des actions interviendront au plus tard le troisième jour de Bourse qui suivra la publication de l'avis de résultat de l'Offre à Prix Ferme par EURONEXT Paris. Les actions seront admises aux opérations d'EUROCLEAR et inscrites au compte de chaque acquéreur à partir de leur date de règlement.

2.3.2.5 Placement public sur les marchés étrangers

La société GLOBAL INTERFACE n'a pas procédé et ne procède à aucun placement public sur les marchés étrangers.

2.3.2.6 Placement privé concomitant à l'offre au public

Il n'est pas prévu de placement privé, d'actions ou de valeurs mobilières émises par GLOBAL INTERFACE concomitant à l'offre au public.

2.3.3. Caractéristiques principales de l'Offre à Prix Ferme

2.3.3.1 Nombre de titres offerts

34 884 actions offertes représentant 10% des titres mis à la disposition du marché.

2.3.3.2 Ordres d'achat

Les ordres d'achat seront servis proportionnellement au nombre de titres demandés. L'avis de résultat de l'Offre à Prix Ferme qui sera publié par Euronext Paris indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres d'achat.

Il est précisé :

- qu'un même donneur d'ordres ne pourra émettre qu'un seul ordre d'achat. Cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire ;
- qu'au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas sur un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

2.3.3.3 Réception et transmission des ordres d'achat

Les personnes désireuses de participer à l'OPF devront déposer leurs ordres d'achat auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les ordres d'achat ou de souscription seront, même en cas de réduction, irrévocables.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris les ordres d'achat, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis d'ouverture de l'OPF qui sera publié par Euronext Paris.

2.3.3.4 Résultat de l'Offre à Prix Ferme

Le résultat de l'OPF fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris. Cet avis indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres d'achat, étant précisé que les ordres bénéficieront d'un taux de réduction privilégié dans l'hypothèse où tous les ordres d'achat ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

2.3.4. Caractéristiques principales du Placement

2.3.4.1 Nombre de titres faisant l'objet du Placement

Parallèlement à l'OPF et durant la même période que celle-ci, 313 954 actions, 90% des titres mis à la disposition du public feront l'objet d'un Placement en France, dirigé par Europe Finance et Industrie par l'intermédiaire de son département Securities.

Le Placement pourra être clos par anticipation sans préavis, sauf pour les personnes physiques.

2.3.4.2 Réception et transmission des ordres d'achat

Les investisseurs français et étrangers devront transmettre leurs ordres à l'établissement introducteur.

2.3.4.3 Résultat du Placement

Le résultat du Placement fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris.

2.3.4.4 Restriction de Placement

La diffusion du présent prospectus, la souscription ou la vente des actions de la société peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent prospectus doivent de ce fait s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer.

• **Particularités concernant les Etats-Unis d'Amérique**

Les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act of 1933 des Etats-Unis d'Amérique tel que modifié (ci-après le Securities Act) et ne peuvent être ni offertes ni vendues ni remises sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique ou pour le compte, ou au bénéfice d'entités de droit américain et de personnes domiciliées aux Etats-Unis d'Amérique. Les termes utilisés dans ce paragraphe auront la signification qui leur est attribuée au terme de la régulation S du Securities Act.

• **Particularités concernant le Royaume-Uni**

Les actions ne peuvent pas être offertes ou vendues à des personnes au Royaume Uni à l'exception des personnes dont l'activité habituelle consiste à acquérir, détenir, gérer ou vendre des produits financiers (pour leurs comptes ou le compte d'autrui) dans le cadre de leur profession, ou autrement dans des circonstances qui n'ont pas eu pour effet et ne pourront avoir pour effet de constituer une offre au public au Royaume Uni au sens du Public Offers of Securities Regulation 1995 et du Financial Services and Markets Act de 2000 (FSMA 2000). En conséquence, l'offre n'est pas faite au Royaume Uni. Toutes les dispositions du FSMA 2000 applicables à tout ce qui est entrepris relativement aux actions offertes, que ce soit au Royaume Uni ou à partir du Royaume Uni ou dans toute autre circonstance impliquant le Royaume Uni devront être respectées. Aucun document relatif à l'offre ou à la vente des actions ne devra être communiqué ou distribué à des personnes au Royaume Uni sauf lorsque les conditions visées par la Schedule 11 du FSMA 2000 auront été respectées. Aucun document relatif à l'offre ou à la vente des actions n'a été approuvé au sens de la section 21 du FSMA 2000 et ne devra être communiqué ou distribué à des personnes du Royaume-Uni à l'exception des personnes auxquelles ce document pourrait être communiqué ou distribué conformément au Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001.

2.4. RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS

2.4.1. Droits et obligations attachés aux actions (article 12 des statuts)

1 - Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

2.4.2. Cession et transmission des actions (article 11 des statuts)

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.4.3. Formes des actions (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires, à savoir :

- en compte nominatif pur, auprès de la société,
- en compte nominatif administré, auprès d'un intermédiaire habilité,

L'inscription en compte nominatif pur devra se faire par la voie recommandée avec accusé de réception au siège social de la société.

2.4.4. Régime fiscal des actions

En l'état actuel de la législation, les dispositions suivantes résument les conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer aux investisseurs qui détiendront des actions GLOBAL INTERFACE. Ceux-ci doivent néanmoins s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la Loi de Finances pour 2004 réforme l'imposition des distributions à compter du 1er janvier 2005. Les nouvelles modalités d'imposition des distributions à compter de cette date sont intégrées au résumé ci-après.

2.4.4.1 Résidents fiscaux de France

1. Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé

(a) Dividendes

Les dividendes d'actions françaises, augmentés le cas échéant de l'avoir fiscal de 50% (sous réserve des précisions ci-dessous pour les distributions réalisées à compter du 1er janvier 2005), sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers ; ils bénéficient d'un abattement annuel de 2 440 euros pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les partenaires faisant l'objet d'une imposition commune à compter de l'imposition des revenus de l'année du troisième anniversaire de l'enregistrement d'un pacte de solidarité défini à l'article 515-1 du code civil et de 1.220 euros pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément. Les dividendes, ainsi que les avoirs fiscaux correspondants, sont inclus dans la base du revenu global soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu auquel s'ajoutent sans abattement :

- la contribution sociale généralisée au taux de 7,5 %, dont 5,1 % sont déductibles du revenu global imposable au titre de l'année de son paiement,
- le prélèvement social de 2 %, et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

L'avoir fiscal attaché aux dividendes versés est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer et est remboursable en cas d'excédent.

En application de la Loi de Finances pour 2004, l'avoir fiscal sera supprimé pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005. Les personnes physiques bénéficieront toutefois d'un abattement de 50% pour l'imposition des dividendes perçus. Cet abattement s'appliquera avant l'abattement forfaitaire de 1 220 euros ou 2 440 euros précité, lequel sera maintenu.

En outre, un crédit d'impôt sera instauré pour les actionnaires personnes physiques. Il sera égal à 50% du dividende, dans la limite de 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire. L'excédent de crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur le revenu sera restitué.

(b) Plus-values

Les plus-values réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, si le montant global de leurs cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de l'année civile dépasse, au niveau du foyer fiscal, le seuil de 15 000 euros, au taux de 16 % auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée au taux de 7,5 %,
- le prélèvement social de 2 %, et
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale au taux de 0,5 %.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de cession et, éventuellement, des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 15 000 euros visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

(c) Régime spécial des PEA

Les actions émises par les sociétés françaises sont éligibles au titre des actifs pouvant être détenus dans le cadre d'un Plan d'Épargne en Actions (« PEA »), institué par la loi n° 92-666 du 16 juillet 1992. Sous certaines conditions, les dividendes perçus et les plus-values réalisées dans ce cadre sont exonérés d'impôt sur le revenu, mais restent néanmoins soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables au 1er janvier 2004 en fonction de la date de clôture du PEA (par dérogation aux principes exposés ci-après, les retraits anticipés de fonds investis dans un PEA pour être affectés à la création ou la reprise d'une entreprise dans les trois mois ne remettent pas en cause l'exonération prévue pour les sommes placées et n'entraînent pas la clôture anticipée du plan (article 31 de la loi n° 2003-721 du 1er août 2003 pour l'initiative économique).

Durée de vie du PEA	Prélèvement social	C.S.G.	C.R.D.S.	I.R.	Total
Inférieure à 2 ans	2%	7,5%	0,5%	22,5%	32,5%(1)
Comprise entre 2 et 5 ans	2%	7,5%	0,5%	16%	26%(1)
Supérieure à 5 ans	2%	7,5%	0,5%	0%	10%

(1) Sur la totalité des produits en cas de dépassement du seuil de cession.

En application de la Loi de Finances pour 2004, les revenus perçus dans le cadre d'un PEA ouvriront également droit au crédit d'impôt égal à 50% du dividende et plafonné à 115 euros ou 230 euros selon la situation de famille du bénéficiaire tel qu'indiqué au (a) ci-dessus.

(d) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions détenues par les personnes physiques sont comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

(e) Droits de succession et de donation

Les actions acquises par voie de succession ou de donation sont soumises aux droits de succession ou de donation en France.

2. Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés

(a) Dividendes

Les dividendes perçus, majorés le cas échéant de l'avoir fiscal (sous réserve des précisions ci-dessous compte tenu de la Loi de Finances pour 2004), sont compris dans le résultat imposable à l'impôt sur les sociétés au taux de 33 1/3. S'y ajoutent une contribution égale à 3 % de l'impôt sur les sociétés et une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 euros par période de douze mois. Cependant, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 7 630 000 euros et dont le capital social, entièrement libéré, est détenu de manière continue pendant la durée de la période d'imposition ou de l'exercice considéré pour au moins 75% par des personnes physiques ou par une société satisfaisant à l'ensemble de ces conditions, le taux de l'impôt sur les sociétés est fixé à 15%, dans la limite de 38 120 euros du bénéfice imposable par période de douze mois. Ces entreprises sont, en outre, exonérées de la contribution sociale de 3,3% mentionnée ci-dessus.

L'avoir fiscal peut être imputé sur l'impôt sur les sociétés mais sans possibilité de report ou de restitution en cas d'excédent. Son taux est actuellement fixé à 10%.

Toutefois, sous certaines conditions, les dividendes (majorés des avoirs fiscaux et crédits d'impôt y attachés) encaissés par les personnes morales détenant au moins 5% du capital de la société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5% du montant des dividendes, majorés des avoirs fiscaux et crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des sociétés mères et filiales prévues aux articles 145 et 216 du CGI. Dans ce cas, l'avoir fiscal, égal à 50 % des sommes encaissées, ne pourra pas être imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de distribution. Il pourra être imputé, dans un délai de cinq ans, sur le précompte dû à raison de la redistribution de ces mêmes dividendes.

En application de la Loi de Finances pour 2004, l'avoir fiscal sera supprimé pour les dividendes perçus à compter du 1er janvier 2005. En outre, les actionnaires personnes morales ne pourront plus utiliser leurs avoirs fiscaux dès cette date. Si la société distributrice acquitte un précompte au titre de la distribution des dividendes, les actionnaires personnes morales qui reçoivent l'avoir fiscal au taux de 10 %, ont, en outre, droit à un crédit d'impôt supplémentaire égal à 80 % du précompte effectivement versé. Ce dispositif ne s'applique pas au précompte qui serait acquitté par imputation des avoirs fiscaux et crédits d'impôt. Il convient de noter, par ailleurs, que le précompte qui résulterait d'un prélèvement sur la réserve spéciale des plus-values à long terme est exclu de ce dispositif.

En application de la Loi de Finances pour 2004, le précompte sera supprimé à compter du 1er janvier 2005. Toutefois, un prélèvement égal à 25% du montant des distributions de bénéfices imputées sur des résultats réalisés depuis plus de cinq ans ou non soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun demeurera applicable aux distributions mises en paiement en 2005. Ce prélèvement constituera une créance sur le Trésor imputable et/ou remboursable, à hauteur du tiers de son montant, sur l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois exercices clos postérieurement au fait générateur de cet impôt.

(b) Plus-values

Les plus-values de cession de titres en portefeuille sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33 1/3% (ou, le cas échéant, au taux de 15 % dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites au 2.3.4.1.2 (a) ci-dessus). S'y ajoutent la contribution de 3 % mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3 % dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Toutefois, les plus-values issues de la cession de titres de participation détenus depuis plus de deux ans au moment de la cession restent, sous réserve de satisfaire à l'obligation de dotation de la réserve spéciale des plus-values à long terme, soumises au régime des plus-values à long terme, et imposables au taux réduit de 19% (ou, le cas échéant, au taux de 15% dans la limite de 38 120 euros par période de douze mois pour les entreprises qui remplissent les conditions décrites au 2.3.4.1.2 (a) ci-dessus). S'y ajoutent la contribution de 3 % mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, la contribution sociale de 3,3 % dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Sont notamment présumées constituer des titres de participation, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère sur le plan comptable, et, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange, les titres ouvrant droit au régime fiscal des sociétés mères et filiales, ainsi que les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 euros qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime fiscal des sociétés mères et filiales (à l'exception du seuil de 5%).

Les moins-values à long terme de cession peuvent être imputées sur les plus-values de même nature de l'exercice ou des dix exercices suivants.

2.4.4.2 Non-résidents fiscaux de France

(a) Dividendes

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France et, en vertu du droit interne français, ces bénéficiaires n'ont pas droit à l'avoir fiscal.

Sous certaines conditions, cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application des conventions fiscales internationales ou de l'article 119 ter du CGI et l'avoir fiscal peut éventuellement être transféré au bénéficiaire non-résident en application de ces mêmes conventions (le précompte effectivement payé peut également être remboursé sous certaines conditions), étant précisé que certaines des conventions conclues avec les pays considérés peuvent prévoir des règles particulières restreignant l'extension du bénéfice de l'avoir fiscal aux personnes morales ou limitant le droit au remboursement de l'avoir fiscal aux seuls résidents personnes physiques (sous réserve des commentaires au 2.3.5.1 ci-dessus relatifs à la Loi de Finances pour 2004).

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une réduction de la retenue à la source et, le cas échéant, le bénéfice de l'avoir fiscal en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

(b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession de leurs actions par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France ou dont le siège social est situé hors de France (sans avoir d'établissement stable ou de base fixe en France à l'actif duquel seraient inscrites les actions) et qui n'ont à aucun moment détenu, directement ou indirectement, seules ou avec des membres de leur famille, plus de 25 % des droits aux bénéfices sociaux de la société à un moment quelconque au cours des cinq années qui précèdent la cession, ne sont pas soumises à l'impôt en France.

(c) Impôt de solidarité sur la fortune

L'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas aux actions émises par les sociétés françaises et détenues par des personnes physiques domiciliées hors de France au sens de l'article 4B du CGI sous réserve que ces actions constituent des placements financiers et non des titres de participation permettant d'exercer une certaine influence dans la société émettrice.

(d) Droits de succession et de donation

La France soumet aux droits de succession et de donation les valeurs mobilières émises par les sociétés françaises acquises par voie de succession ou de donation par un non-résident de France. La France a conclu avec un certain nombre de pays des conventions destinées à éviter les doubles impositions en matière de succession et de donation, aux termes desquelles, les résidents des pays ayant conclu de telles conventions peuvent, sous réserve de remplir certaines conditions, être exonérés de droits de succession et de donation ou obtenir un crédit d'impôt.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter dès à présent leurs conseils en ce qui concerne leur assujettissement aux droits de succession et de donation à raison des actions de la société qu'ils détiennent, et les conditions dans lesquelles ils pourraient obtenir une exonération de ces droits ou un crédit d'impôt en vertu d'une des conventions fiscales conclues avec la France.

2.5. MARCHE DU TITRE

Les actions GLOBAL INTERFACE seront négociées sur le Marché Libre, avec le concours d'EUROPE FINANCE ET INDUSTRIE au travers de son département SECURITIES.

2.6. TRIBUNAUX COMPETENTS EN CAS DE LITIGES

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social lorsque la société est défenderesse, et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf dispositions contraires du Nouveau Code de Procédure Civile.

CHAPITRE 3

• RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET LE CAPITAL •

3.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

3.1.1. Dénomination et siège social

3.1.1.1. Dénomination sociale

GLOBAL INTERFACE

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2004, la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION a procédé au changement de sa dénomination sociale pour devenir GLOBAL INTERFACE.

3.1.1.2. Siège social

76 avenue des Champs Elysées
75 008 Paris

3.1.2. Forme juridique

La société a été constituée sous la forme d'une Société à Responsabilité Limitée, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 11 décembre 1998 à Paris. Elle a été transformée en Société Anonyme suivant décision de la collectivité des associés en Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004.

Société Anonyme à conseil d'administration régie par les dispositions du Code de Commerce (articles L210-1 et suivants) et du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

3.1.3. Date de constitution et durée de la société

La société a une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 11 décembre 1998, soit jusqu'au 10 décembre 2097 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

3.1.4. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, directement ou indirectement, en France ou à l'étranger :

Le développement de logiciels, le conseil, l'audit, la vente de matériels, la prestation de services, la maintenance, le support dans les domaines de l'édition, de l'informatique, des réseaux et communication, de l'internet, de l'audiovisuel, de la gestion, de l'électronique ainsi que tout développement et création de logiciels et services annexes s'y rapportant.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets.

La création, l'acquisition, la location, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tout établissement, usine, atelier se rapportant à l'un des objets précités.

Le tout par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation et généralement toutes opérations, commerciales, financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

3.1.5. Registre du Commerce

RCS : Paris 421 099 144.

3.1.6. Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques de la société devant être mis à la disposition des actionnaires, conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la société.

3.1.7. Exercice social (article 34)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

3.1.8. Clause statutaires particulières

3.1.8.1. Assemblées générales (article 25 des statuts)

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les assemblées extraordinaires.

Toute assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

• Convocation et lieu de réunion (article 26 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

En outre, et cas d'urgence, le Comité d'entreprise peut demander en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation est effectuée un mois avant la date de l'assemblée par insertion d'un avis au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires et par lettre simple adressée à chaque actionnaire ou, sur sa demande et à ses frais, par lettre recommandée.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées six jours au moins à l'avance dans les mêmes formes que la première assemblée. L'avis ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. En cas d'ajournement de l'assemblée par décision de justice, le juge peut fixer un délai différent.

Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

• Ordre du jour (article 27 des statuts)

I. L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

II. Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social fixée par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir, par la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

III. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

• Accès aux assemblées (article 28 des statuts)

I. Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la société 5 jours avant la réunion de l'assemblée.

II. Tout actionnaire peut se faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire : à cet effet, la mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient ou non personnellement actionnaires.

III. Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société dans les conditions fixées par la loi.

Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration ; dans ce cas, le document unique doit comporter les mentions et indications prévues par les dispositions réglementaires.

Le formulaire doit parvenir à la société 3 jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

• Feuille de présence- Bureau- Procès Verbaux (article 29 des statuts)

I. A chaque assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications prescrites par la loi.

Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

II. Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un vice-président ou par un ordonnateur spécialement délégué à cet effet par le conseil.

Si l'assemblée est convoquée par le ou les commissaires aux comptes, l'assemblée est présidée par l'un d'eux.

Dans tous les cas, à défaut de la personne habilitée ou désignée pour présider l'assemblée, celle-ci élit son président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptant, disposant tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité, et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

III. Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

• Assemblée générale ordinaire (article 31 des statuts)

I. L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes décisions qui ne modifie pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois l'an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice social précédent. Elle a, en autres pouvoirs, les suivants :

- approuver, modifier ou rejeter les comptes qui lui sont soumis ;
- statuer sur la répartition et l'affectation du résultat en se conformant aux dispositions statutaires ;
- donner ou refuser quitus de leur gestion aux administrateurs ;
- nommer et révoquer les administrateurs ;
- nommer le ou les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ;
- approuver ou rejeter les nominations d'administrateurs faites à titre provisoire faite par le conseil d'administration ;
- fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration ;
- statuer sur le rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions soumises à l'autorisation préalable du conseil d'administration ;
- autoriser les émissions d'obligations ordinaires ainsi que la constitution des sûretés réelles qui pourraient leur être conférées ;
- autoriser les émissions de titres participatifs ;

II. L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dans le délai prescrit possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris celles des actionnaires ayant voté par correspondance dans le délai prescrit, sous réserve de la limitation prévue à l'article 29 ci-dessus.

3.1.8.2 - Affectation et répartition des résultats (Article 37)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le 10% du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce 10%.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéficiaire de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tout fonds de réserve facultative, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, inscrite à un compte spécial pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

3.1.8.3 - Paiement des dividendes - acomptes (Article 38)

I. L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales.

La demande de paiement du dividende en actions doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de la date de celle-ci. Ce délai peut être suspendu, pour une durée ne pouvant excéder trois mois, par décision du conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital.

II. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraires sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissances du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

3.1.8.4 - Droits de vote double (Article 14)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissances est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire.

Ce droit est également conféré dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficiera de ce droit.

3.1.8.5. Franchissement de seuils

Les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales en la matière.

3.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL

3.2.1 Capital social

Suite à l'assemblée générale du 1^{er} juin 2004, le capital social s'élève à 690 000 euros divisé en 690 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées. Toutes les actions sont de même catégorie.

3.2.2 Capital autorisé non émis

- **8^{ème} résolution – Autorisation globale donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par appel public à l'épargne – Suppression du Droit Préférentiel de Souscription**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 1^{er} juin 2004 a, aux termes de sa 8^{ème} résolution et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorisé le conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Marché Libre d'Euronext Paris, à augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,5M€. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} juin 2004.

- **9^{ème} résolution – Autorisation globale donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions et des valeurs mobilières – Maintient du Droit Préférentiel de Souscription**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 1^{er} juin 2004 a, aux termes de sa 9^{ème} résolution, autorisé le conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Marché Libre d'Euronext Paris, à augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,5M€. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} juin 2004.

- **10^{ème} résolution – Autorisation globale donnée au Conseil d'Administration d'émettre des actions et des valeurs mobilières – Suppression du Droit Préférentiel de Souscription**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 1^{er} juin 2004 a, aux termes de sa 10^{ème} résolution et après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorisé le conseil d'administration, sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Marché Libre d'Euronext Paris, à augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans la limite d'un montant nominal maximum de 1,5M€. Cette autorisation a été consentie pour une durée de 26 mois à compter du 1^{er} juin 2004.

- **Synthèse des autorisations globales de l'Assemblée au Conseil d'administration**

NATURE DE LA DELEGATION	NATURE DE L'OPERATION	TITRES À ÉMETTRE	MONTANT NOMINAL AUTORISÉ	ÉCHÉANCE DE LA DÉLÉGATION
Délégation globale	Augmentation de capital avec maintien du DPS	Titre de capital	1,5M€	1er août 2006
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital	1,5M€	1er août 2006
Délégation globale	Augmentation de capital avec suppression du DPS	Titre de capital	1,5M€	1er août 2006

3.2.3 Titres de capital potentiel

Néant

3.2.4 Titres non représentatifs du capital

Néant

3.2.5 Tableau d'évolution du capital depuis la création de la société

DATE	NATURE DE L'OPERATION	VARIATION DU CAPITAL	PRIME D'EMISSION OU APPORT	NOMBRE D'ACTIONNAIRES CREEES	CAPITAL APRES OPERATION		
					NBRE D'ACTIONNAIRES	NOMINAL	MONTANT
11-12 -98	Constitution par apport en numéraire et en nature				21 808	100 F	2 180 800 F
28-09-01	Conversion du capital en euro				21 808	15,246 €	332 500 €
30-04-03	Augmentation de la valeur nominale des actions par apport en numéraire	100 000 €			21 808	19,832 €	432 500 €
22-04-04	Division de la valeur nominale des parts sociales			4 303 192	4 325 000	0,1 €	432 500 €
30-04-04	Augmentation de capital par incorporation de report à nouveau et de réserve	275 500 €		2 575 000	6 900 000	0,1 €	690 000 €
01-06-04	Modification de la valeur nominale des actions				690 000	1 €	690 000 €
15-10-04	Augmentation liée à l'introduction	767 441 €		232 558	922 558	1 €	922 558 €

3.3. REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

3.3.1 Tableau de répartition du capital avant et après introduction

- Répartition du capital dans l'hypothèse de la réalisation de l'augmentation à 100% et de la cession

ACTIONNAIRES	AVANT INTRODUCTION				APRES INTRODUCTION			
	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%
Marius PINDRA	348 480	50,50	348 480	50,50	348 480	37,77	348 480	37,77
Francisca STAUTEMAS	206 987	30,00	206 987	30,00	102 336	11,09	102 336	11,09
Thierry PIOLATTO	65 559	9,50	65 559	9,50	53 930	5,85	53 930	5,85
Marion JABOURECK	20 692	3,00	20 692	3,00	20 692	2,24	20 692	2,24
Laure WINCLER	20 692	3,00	20 692	3,00	20 692	2,24	20 692	2,24
Pierre NOIZAT	13 795	2,00	13 795	2,00	13 795	1,50	13 795	1,50
Daniel MLANAO	13 795	2,00	13 795	2,00	13 795	1,50	13 795	1,50
PUBLIC					348 838	37,81	348 838	37,81
TOTAL	690 000	100%	690 000	100%	922 558	100%	922 558	100%

- Répartition du capital dans l'hypothèse de la réalisation de l'augmentation à 100%

ACTIONNAIRES	APRES INTRODUCTION			
	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%
Marius PINDRA	348 480	37,77	348 480	37,77
Francisca STAUTEMAS	206 987	22,44	206 987	22,44
Thierry PIOLATTO	65 559	7,11	65 559	7,11
Marion JABOURECK	20 692	2,24	20 692	2,24
Laure WINCLER	20 692	2,24	20 692	2,24
Pierre NOIZAT	13 795	1,50	13 795	1,50
Daniel MLANAO	13 795	1,50	13 795	1,50
PUBLIC	232 558	25,21	232 558	25,21
TOTAL	922 558	100%	922 558	100%

- Répartition du capital dans l'hypothèse de la réalisation de l'augmentation à 75%

ACTIONNAIRES	APRES INTRODUCTION			
	ACTIONS	%	DROITS DE VOTE	%
Marius PINDRA	348 480	40,31	348 480	40,31
Francisca STAUTEMAS	206 987	23,95	206 987	23,95
Thierry PIOLATTO	65 559	7,58	65 559	7,58
Marion JABOURECK	20 692	2,39	20 692	2,39
Laure WINCLER	20 692	2,39	20 692	2,39
Pierre NOIZAT	13 795	1,60	13 795	1,60
Daniel MLANAO	13 795	1,60	13 795	1,60
PUBLIC	174419	20,18	174 419	20,18
TOTAL	864 419	100%	864 419	100%

3.3.2 Mouvements intervenus dans la répartition du capital depuis les trois derniers exercices

IDENTITE DE L'ACTIONNAIRE	QUALITE DE L'ACTIONNAIRE	% AVANT OPERATION	DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	NOMBRE D'ACTIONS ACQUISES	PRIX UNITAIRE DES ACTIONS ACQUISES	% DE CAPITAL ACQUIS	% APRÈS OPERATION	DÉCOTE/ SURCOTE
Marius PINDRA	Pdt du CA	20%	22-04-04	Attribution	6 652	19,832 €	30,50%	50,50%	76,74
Thierry PIOLATTO	Actionnaire	-	22-04-04	Attribution	2 072	19,832 €	9,5%	9,5%	76,74
Pierre NOIZAT	Administrateur	-	22-04-04	Attribution	436	19,832 €	2%	2%	76,74
Daniel MLANAO	Actionnaire	-	22-04-04	Attribution	436	19,832 €	2%	2%	76,74
Marion JABOURECK	Actionnaire	-	22-04-04	Attribution	654	19,832 €	3%	3%	76,74
Laure WINCLER	Administrateur	-	22-04-04	Attribution	654	19,832 €	3%	3%	76,74

3.4 APPARTENANCE DE L'EMETTEUR A UN GROUPE

La société GLOBAL INTERFACE n'appartient à aucun groupe.

3.5. NANTISSEMENT

3.5.1 Nantissement d'actions

Néant

3.5.2. Nantissement de fonds de commerce

Néant

3.5.3. Nantissements de matériels

Néant

3.6. DIVIDENDES

• Dividende global distribué au titre des trois derniers exercices

La société GLOBAL INTERFACE n'a distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

• Prescription

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes de dividendes sont prescrits dans un délai de cinq ans au profit de l'Etat.

• Politique future de dividendes

La société GLOBAL INTERFACE n'envisage pas de distribuer de dividende au titre des prochains exercices, la priorité étant donnée au financement de la croissance.

3.7. PACTE D'ACTIONNAIRES

Néant

3.8. RESTRUCTURATION JURIDIQUE

Dans la perspective de l'inscription de la société au Marché Libre, il a été décidé de procéder au regroupement des activités, à cet effet différentes opérations de restructuration juridique ont été menées :

- Acquisition des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBALE INTERFACE ELECTRONIQUE par GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION
- Transmission universelle de patrimoine des différentes filiales à GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION (devenue GLOBAL INTERFACE).

La société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION (devenue GLOBAL INTERFACE) a procédé au rachat de l'intégralité des parts sociales des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBALE INTERFACE ELECTRONIQUE.

En qualité d'associé unique et seul propriétaire du capital social des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBALE INTERFACE ELECTRONIQUE, la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION, par décision du 14 mai 2004 déclare dissoudre les sociétés :

- GLOBAL INTERFACE
- GLOBALE INTERFACE ELECTRONIQUE

Il est précisé que par application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil, cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBALE INTERFACE ELECTRONIQUE à la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION, associée unique, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la seule réserve qu'à l'issue du délai d'opposition prévu par l'article 8, alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers n'aient pas fait opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci aient été rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

CHAPITRE 4

• RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'HISTORIQUE ET LES ACTIVITES DE L'EMETTEUR •

GLOBAL INTERFACE mène des activités de missions informatiques et développe des solutions axées sur la traçabilité et la protection des contenus numériques.

4.1 HISTORIQUE DE LA SOCIETE

- **1997/99** : Constitution de la société GLOBAL INTERFACE en 1997 dédiée à des activités de missions en informatique et création de la société GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE en 1999 spécialisée dans le développement de systèmes embarqués.
- **1998** : Création de la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION sous forme de SARL. L'activité principale de la société est centrée sur les solutions logicielles.
- **2001** : Très rapidement GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION comprend l'importance des enjeux en matière de protection et de sécurisation des données informatiques. Dès lors, la société décide de consacrer une part importante de ses investissements à la recherche et développement pour la conception de solutions innovantes :
 - Solution de traçabilité des contenus : CONTENT TRACKER™,
 - Solution de protection des documents : CONTENT SECURE™,
- **2002** : Un premier projet est initié avec le Ministère de la Recherche et le Centre National Cinématographique au travers du RIAM pour le développement de la première version de Content Tracker. Une subvention de 110K€ est accordée à cette occasion.

GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION est nommée pour le prix européen de l'innovation « IST Prize » pour son logiciel CONTENT TRACKER.
- **2003** : GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION est labellisée et soutenue à hauteur de 100 Keuros par ANVAR. Fort de son succès, la société obtient le prix « Best IT » lors de Capital IT.
- **Fin 2003** : Finalisation de la solution CONTENT TRACKER. La société GLOBAL INTERFACE est assurée pour ses missions d'exportation aux Etats Unis et au Canada au travers de la Coface.
- **Début 2004** : Développement commercial de CONTENT TRACKER auprès d'importants groupes Medias français et création d'un bureau commercial à New York.
- **Avril 2004** : Transformation de la SARL GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION en société anonyme, et changement de la dénomination sociale en GLOBAL INTERFACE
- **Mai 2004** : Acquisition puis absorption des sociétés Global Interface SARL et Global Interface Electronique par transmission universelle de patrimoine au profit de GLOBAL INTERFACE SA.
- **Sept 2004** : GLOBAL INTERFACE SA sollicite son inscription sur le Marché Libre d'Euronext Paris.

GLOBAL INTERFACE a pour objectif de s'imposer comme un leader des solutions de gestion sécurisée des contenus pour les réseaux numériques, en France et à l'international, en s'appuyant sur l'expertise développée grâce à son activité de services auprès des grands comptes, l'expérience de ses managers et ses innovations technologiques dans le domaine de la traçabilité et de la protection des contenus.

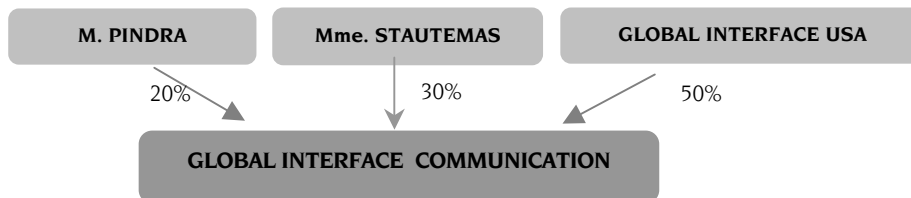
4.2. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

4.2.1 Organigramme juridique préalablement aux opérations de restructuration

Préalablement aux opérations de restructuration juridique, GLOBAL INTERFACE SA exerçait ses activités au travers de trois structures juridiques distinctes sans lien capitalistique.

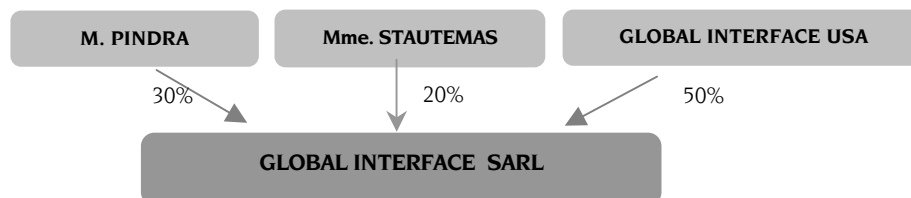
• SARL GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION

Créée en décembre 1998, cette structure conduit les opérations de conception et d'édition de logiciels.



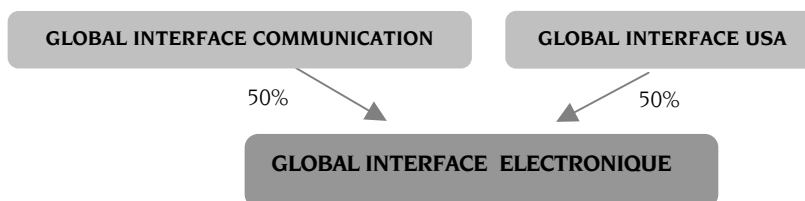
• SARL GLOBAL INTERFACE

Créée en juin 1997, cette structure conduit les missions en entreprise.



• SARL GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE

Créée en décembre 1998, la société est spécialisée dans le développement de systèmes embarqués.



Ces trois sociétés ont souhaité se rapprocher et réunir leurs compétences et leur complémentarité afin de former une entité unique capable de prendre en charge le système existant. L'union des trois groupes permet à la nouvelle entité d'atteindre une taille critique suffisante afin de figurer parmi les acteurs majeurs dans ses domaines d'activités.

1 – Acquisition des entités

Il a été procédé dans un premier temps à l'acquisition des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE par GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION par rachat de parts sociales à la valeur nominale des actions.

	Global Interface		Global Interf Electronique	
	%	K€	%	K€
M. Pindra	30%	30	0%	
Global Interface Communication	0%		50%	15
M. Stautemas	20%	20	0%	
Global Interface USA	50%	50	50%	30
		100		45
Situat°Net		142		83
Dettes Fin		358		155
CA		1 652		651
RExp		4		-22
CAF		-5		13

2 – Transmission universelle de patrimoine

Il a ensuite été procédé à l'absorption des sociétés GLOBAL INTERFACE et GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE par transmission universelle de patrimoine au profit de la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION. Cette décision a été approuvée lors des AGE du 14 mai 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2004.

3 – Changement de dénomination sociale et transformation en SA

Suite à cette opération, il a été décidé de changer la dénomination sociale « GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION » pour devenir « GLOBAL INTERFACE ».

La réorganisation juridique du groupe a été réalisée dans le but de former un nouvel ensemble rationnel, permettant ainsi une complémentarité des services proposés aux clients et un développement des synergies. Ces opérations juridiques permettent également de réaliser des économies en terme de charges de structure et de gagner en efficacité commerciale.

4.2.2. Organigramme juridique au jour de l'introduction

Au jour de l'inscription de la société sur le Marché Libre, GLOBAL INTERFACE (anciennement GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION) regroupe l'intégralité des activités au sein d'une structure unique.

GLOBAL INTERFACE SA
(anciennement Global Interface communication)

Les actionnaires de la GLOBAL INTERFACE sont les suivants :

Marius PINDRA	50,50 %
Francisca STAUTEMAS	30,00%
Thierry PIOLATTO	9,50%
Pierre NOIZAT	2,00%
Daniel MLANAO	2,00%
Marion JABOURECK	3,00%
Laure WINCLER	3,00%

4.3. LES CHIFFRES CLES

Compte tenu des différentes restructurations juridiques intervenues au cours de l'exercice 2004, l'ensemble des informations comptables présentées dans le prospectus retiennent les données pro forma. (cf §5.1)

4.3.1. Principales données financières

en euros	31/12/2002 (pf)		31/12/2003 (pf)		31/12/2004 (p)		31/12/2005 (p)	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Chiffre d'affaires		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>
	1 675 332		1 837 216		2 060 000		4 370 000	
Résultat d'exploitation		<i>1,2%</i>		<i>-0,4%</i>		<i>8,1%</i>		<i>11,8%</i>
	19 649		-7 484		167 000		517 000	
Résultat courant		<i>1,2%</i>		<i>-0,6%</i>		<i>7,4%</i>		<i>10,7%</i>
	20 381		-11 517		152 000		467 000	
Résultat net		<i>-2,1%</i>		<i>16,6%</i>		<i>10,2%</i>		<i>11,2%</i>
	-35 083		305 593		210 000		488 000	

(pf) comptes pro forma (p) comptes prévisionnels

4.3.2. Principales données bilantielles

en euros	31/12/2002 (pf)		31/12/2003 (pf)		31/12/2004 (p)		31/12/2005 (p)	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
Total Bilan		100%		100%		100%		100%
	1 556 822		2 405 020		3 195 000		3 914 000	
Capitaux propres		36,3%		41,4%		62,2%		63,3%
	564 784		995 151*		1 988 000		2 476 000	
Endettement financier		2,9%		9,1%		2,5%		0,7%
	44 523		219 451		80 000**		30 000**	

(pf) comptes pro forma (p) comptes prévisionnels

* Les comptes pro forma 2003 ne tiennent pas compte de l'acquisition complémentaire des titres de GI et GIE par GIC. L'intégration de cette acquisition d'un montant de 130 K€ (effective et comptabilisée en 2004). diminuera les capitaux propres en 2003 de 995 K€ à 865 K€.(cf §5.1.3 principes d'agrégation des comptes pro forma).

** GLOBAL INTERFACE bénéficie d'avances conditionnées (cf pages 47 du présent prospectus) qui auront caractère de dettes en cas de succès des développements de la société et augmenteraient l'endettement financier pour les montants suivants : - à moins d'un an : 30Keuros (ANVAR) - à plus d'un an : 70Keuros (ANVAR) + 130Keuros correspondant à des sommes perçues auprès de la Coface + 220Keuros correspondant à des versements à venir de la Coface pour les exercices 2004 et 2005. Les remboursements Coface devant intervenir à compter d'octobre 2006;

4.4. PRESENTATION DES ACTIVITES DE GLOBAL INTERFACE

GLOBAL INTERFACE apporte aux entreprises des compétences complémentaires en réseaux et télécommunications, informatique industrielle et en gestion de contenus numériques et propose deux prestations complémentaires : une activité « Missions » et une activité « Solutions ».

4.4.1 Les solutions

Global Interface a développé des solutions logicielles innovantes dans les domaines de la traçabilité et de la protection des documents avec Content Tracker et Content Secure.

Content Tracker permet de marquer puis de tracer des documents XML depuis leur création jusqu'à leur publication sur tous supports numériques (Internet, PDA, Mobiles).

Content Tracker offre à tout producteur d'informations une visibilité parfaite sur la gestion de ses documents : mesures d'audience par document, par bouquet de programmes, par contributeur/auteur, par serveur.

Content Secure est une solution complète de DRM (Digital Rights Management) comprenant un serveur de licences, un serveur de contenus, un player Java assurant le chiffrement/déchiffrement des informations.

Content Secure est particulièrement bien adaptée aux entreprises souhaitant sécuriser l'accès à leurs informations sensibles, gérer les droits d'auteur, chiffrer leurs documents.

Content Tracker et Content Secure s'intègrent facilement dans le système d'information des entreprises et sont commercialisées sous forme de licence par serveur ou sous forme ASP sur des serveurs mutualisés. Elles s'insèrent dans des outils de publication existants ou des portails d'entreprise et peuvent s'appuyer en amont sur Content Creator (publication dynamique) et Syndicate Builder (distribution de contenus), deux autres solutions de Global Interface.

Les progiciels de Global Interface peuvent être implémentés dans des portails d'entreprises sous la forme de Web Services ou au sein des systèmes d'information. Supportant les technologies Java en environnement J2EE et fonctionnant sur la plupart des SGBD du marché, la portabilité est assurée de fait sans que l'entreprise n'ait à consentir des investissements importants. Cette portabilité est assurée notamment dans les environnements BEA WebLogic dont BEA WebLogic Portal, IBM Websphere, Microsoft .net, Zope.

Ces solutions ont reçu de nombreux prix : Anvar, IST Prize, RIAM et ont fait l'objet de brevets internationaux.

4.4.1.1 Traçabilité : Content Tracker

La traçabilité des documents s'inscrit sur le marché de la mesure d'audience, sur le marché de la sécurité des informations et sur le marché du droit d'auteur.

- Audience car la traçabilité permet de mesurer l'audience d'un document qu'il soit exploité sur un ou plusieurs serveurs sous forme de hits, clics et de temps de focus, de connaître une performance selon un auteur et d'obtenir les référents ayant eu accès à ce document.

- Sécurité car la traçabilité permet de vérifier le bon fonctionnement de revende de contenus à des tiers et par opposition leur exploitation non conforme.

Enfin, la traçabilité autorise un calcul de reversement des droits d'auteur effectués sur les exploitations cumulées des documents sur le réseau.

Cette solution s'inscrit dans le cadre d'une évolution réglementaire favorable à la mise en place de système de traçabilité des contenus et dans un contexte environnemental sensibilisé par plusieurs phénomènes concomitants (terrorisme, Enron, sécurité alimentaire, piratage de la musique, etc..)

Cette prise de conscience offre une formidable opportunité de marché pour GLOBAL INTERFACE. Les applications de la traçabilité des contenus concernent les intranets des grands comptes, les producteurs (médias) et les agrégateurs de contenus. Elles permettent de développer des modèles payants (abonnement ou à la consommation) ou des modèles gratuits (annonceurs) plus pertinents, en apportant une mesure fine de l'utilisation effective de chaque contenu.

Ce sont bien évidemment les groupes médias et les entreprises ayant une production conséquente d'informations qui sont les premiers concernés par cette technologie mais par extension les organismes de gestion de droits, qui fonctionnent aujourd'hui sur du « déclaratif », y voient un moyen d'industrialiser la gestion des calculs de droits d'auteur.

Pour répondre à ces enjeux, la société a développé CONTENT TRACKER. Ce progiciel permet de marquer les documents afin d'obtenir une meilleure visibilité sur leur exploitation au travers des réseaux de télécommunications.

CONTENT TRACKER fonctionne en trois étapes :

- au moment de l'enregistrement d'un document en lui attribuant une identification unique et en marquant industriellement chaque contenu
- au moment de chaque ouverture de document sur un serveur en initiant un dialogue applet/servlet
- régulièrement par le polling consistant à télécharger chaque servlet des informations contenues pour les consolider sous forme de statistiques.

Parmi les aspects innovants, on peut noter :

- La possibilité de répartir les servlets sur autant de serveurs que nécessaire
- Une sécurisation très forte des échanges entre les applets et les servlets afin de garantir toute intégrité aux informations réparties.
- Un accès sous forme d'asp sur des serveurs de statistiques externalisés

Content Tracker permet d'obtenir des audiences cumulées associées à un même article. Cet avantage autorise un éditeur à avoir une vision précise des centres d'intérêt de ses lecteurs et donc à mener des analyses marketing plus poussées. Il permet également de mettre en place une vraie politique de revente de contenus à des tiers en s'assurant de leur exploitation finale sans à avoir à intervenir « manuellement » lorsque la syndication est basée sur du déclaratif, généralement incontrôlable.

Content Tracker offre des statistiques indépendantes de mesure d'audience :

- Audience contenu par contenu (nombre de hits, clics, focus...)
- Traçabilité des serveurs exploitant un même document.

Ce progiciel permet aux entreprises de mieux rentabiliser leur production de contenus, de disposer d'informations sur les informations mises en ligne, de réduire les risques de piratage, de calculer les reversements des droits d'auteur,, de conserver une trace des transactions effectuées par des intermédiaires.

Content Tracker s'intègre sur des serveurs d'applications comme IBM, Microsoft.net et en complément d'outil de publishing. Une version mobile est en cours de développement.

4.4.1.2 Protection des données : Content Secure

Le Digital Rights Management (DRM) permet de diffuser des contenus sonores, textuels, vidéos par voie numérique tout en les protégeant et en gérant les droits d'auteurs associés.

Lorsqu'un utilisateur consulte une information, le logiciel DRM vérifie son identité et contacte un serveur de licences pour organiser le paiement, décoder le fichier et attribuer une licence qui permettra d'accéder au contenu. Le fournisseur du contenu peut configurer l'accès de plusieurs manières : le document peut être affiché mais pas imprimé, ou il ne peut être utilisé que pendant une période limitée. Le DRM a comme avantage évident le fait que tout paiement est directement lié à l'utilisation réelle de l'œuvre par le consommateur.

Content Secure est une solution complète de Digital Right Management et inclut : un serveur de licence, un serveur de contenus, une applet Java permettant le chiffrement/déchiffrement des documents.

Content Secure permet de chiffrer et de protéger des contenus dans les entreprises et de gérer les accès utilisateurs en offrant de nouveaux modes de distribution.

Chaque document géré dans Content Secure dispose de droits spécifiques comme la possibilité ou non d'imprimer de copier, de modifier.

La gestion des licences et des utilisateurs permet de mieux contrôler la distribution des contenus au sein d'un intranet ou d'un site Web et autorise une redistribution plus facile des droits d'auteurs.

Lorsqu'un utilisateur consulte une information, **CONTENT SECURE** vérifie son identité et contacte le serveur de licences pour organiser le paiement, décoder le fichier et attribuer une licence qui permettra d'accéder au contenu.

CONTENT SECURE contient toutes les briques nécessaires au fonctionnement d'un système de DRM, à savoir

- une base de données intégrant des web services :
- un service de licences
- un service d'offres
- un service d'authentification
- un service d'environnement
- un serveur de contenus hébergeant les contenus chiffrés
- un viewer (Applet de consultation)

4.4.1.3 Des solutions complémentaires : Content Creator et Syndicate Builder

Content Creator est une solution de publication Web permettant d'alimenter rapidement une base de données de contenus. Les fonctionnalités de Content Creator intègrent la publication d'un article, d'un dossier, d'une news, d'une fiche produit. Un workflow permet de gérer les accès à la publication.

Il est possible de mettre à jour simultanément plusieurs sites à distance.

Content Creator peut être utilisée comme une «Web service» au sein d'une solution de portail d'entreprise ou de manière totalement indépendante.

Le back office de publication est entièrement accessible à partir d'un navigateur Internet permettant ainsi à de nombreux collaborateurs de travailler simultanément de manière délocalisée.

Content Creator peut être associée aux SGBD du marché ou être intégrée en complément de serveurs d'applications.

Syndicate Builder est une solution d'agrégation et de distribution de contenus numériques.

Au travers de la gestion de profils spécifiques, Syndicate Builder autorise une syndication aussi bien d'un document que d'un bouquet de programmes à un ou plusieurs intermédiaires.

Les entreprises ont le choix avec Syndicate Builder d'exploiter des contenus en TXT, XML, HTML en incluant ou non des feuilles de style variées. Elles peuvent également créer des «packages» de documents tracés avec Content Tracker et protégés avec Content Secure.

Syndicate Builder génère un reporting détaillé de la distribution en vérifiant pour chaque client l'état de leur connexion.

Il est possible de coupler Syndicate Builder avec des outils de publishing et de récupérer des données dans des bases de données existantes, Syndicate Builder se chargeant de les transformer en flux XML.

4.4.2 Les missions

GLOBAL INTERFACE dispose de compétences pluridisciplinaires dans les domaines du Web Content Management, du Digital Rights Management (DRM), des télécommunications et de l'informatique embarquée. La société est ainsi à même d'assurer des missions complètes au sein des entreprises, depuis le conseil jusqu'à l'intégration de solutions logicielles sur les serveurs d'applications existants :

- Etudes et spécifications,
- Scénario et choix d'architecture,
- Définition des performances,
- Conception de logiciels spécifiques sur site clients ou réalisations au forfait,
- Test et intégration de systèmes,
- Migration, maintenance, formation.

Les missions sont étroitement liées au domaine de la traçabilité et du DRM :

- Intégration des composants logiciels de GLOBAL INTERFACE dans les offres des éditeurs
- Intégration des marqueurs dans les bases de données XML
- Paramétrage de Syndicate Builder (création des bouquets de flux XML chiffrés ou non, tracés ou non)
- Génération des licences DRM
- Interface DRM avec les annuaires d'entreprise
- Récupération des documents hétérogènes des entreprises
- Interface DRM avec les solutions de commerce électronique dont SIPS Atos

Les ingénieurs de GLOBAL INTERFACE interviennent sur différents types de mission :

- **projets spécifiques** : conception et développement des applications selon le cahier des charges du client ;
- **projets basés sur des progiciels** : prestations d'intégration des progiciels du marché.
- **projets basés sur les solutions de GLOBAL INTERFACE**: La société et ses partenaires intègrent les solutions GLOBAL INTERFACE dans les environnements clients : Bea Weblogic, Websphere, Zope, Microsoft net...

Les missions peuvent être réalisées au forfait ou en régie.

4.4.3. Répartition du chiffre d'affaires par activité

METIER EN %	31-12-2002	31-12-2003
PRESTATIONS DE SERVICES	87,7%	80,00%
PRESTATIONS DE SERVICES EXPORTS		5,72%
VENTES EXPORT	8,9%	7,54%
VENTES DE MATERIELS INFORMATIQUES	0,2%	2,84%
VENTES DE LOGICIELS FRANCE	1,0%	0,46%
VENTES DE LOGICIELS EXPORT	2,1%	3,14%
PRODUITS D'ACTIVITE ANNEXE		0,31%

Le chiffre d'affaires 2003 a progressé de 74% par rapport à 2002 et devrait progresser également poursuivre sa progression en 2004. Les investissements en recherche et développement ont été soutenus. Ils représentent actuellement 786 824 euros d'immobilisations incorporelles.

Ces investissements ont été consacrés au développement et à la mise sur le marché de CONTENT TRACKER et CONTENT SECURE.

La reprise des investissements des entreprises, les compétences acquises par la société sur les principaux serveurs d'applications, l'arrivée de personnes clés dans la société vont permettre à GLOBAL INTERFACE de continuer de progresser significativement dans le domaine des missions et de croître de façon importante dans le domaine des solutions logicielles.

4.5 STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

4.5.1. Stratégie commerciale

Depuis deux ans, d'intenses efforts de recherche et développement ont permis la sortie d'une gamme de solutions dédiées à la gestion des contenus sécurisés sur lesquels Global Interface mise sur une croissance soutenue dans les prochaines années.

Une solution de traçabilité représente un véritable « cheval de Troie » dans le système de gestion des contenus d'une entreprise: comme un outil de mesure d'audience, elle apporte une aide à la décision sur la politique éditoriale (modèle gratuit avec annonceurs) et/ou la politique de commercialisation des contenus (modèle payant).

La mise en place de cette solution peut donc s'accompagner d'une offre de services (génération d'étiquettes, conservation des données) et de conseil (intégration dans les systèmes d'information du client).

La politique de prix peut être agressive (prix de licence relativement bas) dans la mesure où la marge se fait en partie sur les activités de missions et en fonction des volumes dans la formule de location ASP.

Le marché visé est celui du CSMS (Content Security Management Systems). Les prévisions qui ressortent d'études macro économiques sont encourageantes (marché estimé à 3,5 milliards pour les CSMS), et sont surtout confirmées par les études de « proximité » menées par Global Interface permettant de valider sa stratégie de pénétration (les entreprises sondées sont prêtes à consacrer 5% de leur investissement informatique dans la traçabilité/protection des données).

Les clients de Global Interface sont les groupes médias, les grandes entreprises, les administrations disposant d'informations sensibles, les diffuseurs d'informations (FAI, ISP), les auteurs. Ils acquièrent des licences annuelles et souscrivent un contrat de maintenance qui représente 20 % du montant de l'investissement. La distribution du produit est assurée essentiellement par des revendeurs (VAR).

Global Interface a porté ses technologies sur les serveurs d'application les plus courants dont IBM Websphere, Bea Weblogic, Microsoft .net, Sun et Zope. Ses premières grandes références sont O1net (1^{er} site de France), Le Figaro (1^{er} groupe média de France), le groupe Moniteur, le groupe Amaury (l'équipe).

Le retour sur investissement du client de Global Interface se mesure en terme d'augmentation du chiffre d'affaires (récupération des droits d'auteur, datawebhouse), et d'économies (administration de données, vérification & surveillance d'utilisation de contenus). Une version pour les mobiles a été signée avec Netsize, leader européen dans la distribution des contenus sur mobiles.

Les éditeurs offrant des solutions comparables ont développé leur produit autour d'une « fonction » spécifique : sécurisation, DRM, publishing, ou statistique. L'avantage compétitif de Global Interface réside dans le développement structurée de fonctions enrichies orientées vers la rentabilité des contenus publiés, dont la pertinence a permis d'obtenir la labellisation Anvar.

Les technologies Content Tracker et Content Secure ont fait l'objet de dépôt de brevets internationaux, ont été labellisées par l'Anvar (Ministère de la Recherche), par le RIAM (Ministère de la Culture) et nommées European IST Prize 2003. Depuis décembre 2003, Global Interface bénéficie du soutien de la Coface pour une commercialisation de ses solutions aux Etats Unis et Canada.

Le business model de Global Interface est de vendre des licences logicielles annuelles au prix de 35 000€ (pack gold) et 16 000 euros (pack silver) pour Content Tracker et de 20 000 euros pour Content Secure. Une version de location mensuelle liée au nombre de documents marqués est commercialisée sous forme ASP. Une maintenance évolutive de 20% par an est proposée ainsi qu'une intervention sur les systèmes d'information des clients sous forme de missions.

La commercialisation se fait au travers d'un réseau de partenaires technologiques OEM. Global Interface a signé des accords avec BEA Weblogic, Mediapps, AD Perform. Des contrats sont en cours de validation auprès de SUN, Angie Interactive, Sybase.

4.5.2. Salons et séminaires

Global Interface est présent sur plusieurs salons professionnels en France, en Europe et aux Etats Unis dont :

- NAB Show : Las Vegas Avril 2004
- I Expo Paris Juin 2004
- Seybold Amsterdam Septembre 2004
- Comdex Las Vegas novembre 2004
- Milia, Cannes 2005

Global Interface organise également différents séminaires et conférences centrés autour de trois thèmes :

- La traçabilité des contenus
- La protection des contenus
- Business Intelligence

4.6. LE MARCHÉ

4.6.1 Le marché du DRM

La protection des données s'est accélérée avec l'arrivée d'Internet, et plus encore avec l'explosion du e-commerce. La facilité et l'instantanéité de la diffusion des contenus obligent les auteurs, musiciens et éditeurs à trouver un moyen pour contrôler l'accès à la propriété intellectuelle, ainsi que pour facturer les droits d'utilisation adéquats. Le phénomène MP3 leur a d'ailleurs montré qu'ils risquent de perdre beaucoup d'argent s'ils n'utilisent pas rapidement les solutions de traçabilité et de DRM.

Selon un récent rapport du cabinet d'analystes IDC, le marché mondial de la traçabilité et de la protection numérique des droits d'auteur (DRM) sera de 3,5 milliards de dollars d'ici 2005. Ces technologies DRM sont déjà utilisées pour des millions de transactions en ligne chaque année et la croissance que connaît le commerce électronique garantira l'essor de secteurs tels que le divertissement, les formations en ligne, etc.. Ces industries dépendront en grande partie de la transmission sécurisée des données sur des plates-formes multiples.

Le Yankee Group estime lui que le marché des différents services de sécurisation de contenus atteindra quelque 2 milliards de dollars d'ici à 2005.

Enfin, selon une étude du cabinet Andersen, le marché des contenus numériques mobiles devrait générer, en 2006, de 7,8 à 27,4 milliards d'euros.

Les clients visés ont des besoins dans les domaines suivants :

- recueillir de l'information sur l'information (qui l'utilise, dans quel contexte, selon quelle fréquence...)
- détecter rapidement les usages non conformes des informations produites (exploitation légale ou non conforme)
- calculer le reversement des droits liés à chaque information (droits d'auteur)
- faciliter la récolte de données statistiques sur un même document ayant été exploité sur des serveurs différents (fonction de statistiques)
- limiter les risques de piratage de l'information (alerte)

Les cibles sont :

- Les administrations et entreprises gérant de l'information sensible
- Les groupes multimédias souhaitant augmenter leur visibilité économique et pérenniser leurs revenus basés sur la vente de contenus
- Les entreprises produisant des contenus à des fins de commerce électronique (lead generation) ou souhaitent harmoniser leur système de Content Management afin d'améliorer leur ROI.
- Les auteurs indépendants disposant d'un label « Content Tracker » à l'instar d'un copyright permettant de faire foi vis à vis d'un tiers administratif
- Les instituts de sondage et les sociétés de veille stratégique souhaitant renforcer leurs outils de mesure.
- Les SSII intervenant dans les systèmes de Content Management leur permettant de placer un applicatif « traçabilité » dans leur offre globale.

4.6.2 Le positionnement de Global Interface dans le marché de la traçabilité et du DRM

Les entreprises n'ont pas le même degré de maturité par rapport à la traçabilité et au DRM. On peut dire que les grands médias s'intéressent fortement au sujet et commencent à expérimenter des technologies de traçabilité et de DRM couplées à un système de publication déjà en place alors que les entreprises privées et les administrations ont quant à elles des besoins liés à la conversion de données hétérogènes au format XML avant d'implanter ces technologies dans leur processus de distribution de l'information.

Il est fréquent que dans la chaîne de production des contenus, Global Interface intervienne à plusieurs stades : intégration des contenus, marquage et protection, visualisation Internet et mobile, contrôle et suivi par extraction des données de consultation.

La complémentarité des compétences du groupe Global Interface lui permet d'intervenir tout au long du processus de production de l'information quels que soient les terminaux de consultation (embarqués, mobiles, assistants personnels...).

4.7. LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ

4.7.1. Typologie des différents acteurs

Les principaux concurrents peuvent être classés par catégorie :

- les sociétés ou laboratoires situés sur le marché de la traçabilité
- Les sociétés intervenant dans le domaine du DRM (Digital right management)
- les sociétés proposant des solutions de statistiques

a) Marché de la traçabilité :

Aucun concurrent direct sauf l'INRIA.

b) Marché du DRM :

Plusieurs acteurs essentiellement étrangers dont Digimarc, Intertrust, Magex, Sealedmedia.

c) Sur le marché des statistiques :

Les sociétés de ce secteur utilisent des techniques classiques de mesures d'audience comme l'analyse de logs, les plus connues étant Netiq, Softcomputing, Futurstat, WebIntelligence.

Aux Etats Unis, deux sociétés travaillent sur le même marché que celui de Global Interface, à savoir la sécurisation, la protection et le marquage des documents électroniques.

Il s'agit de Netiq et de Digimarc, toutes deux cotées au Nasdaq.

- Netiq fournit des solutions logicielles pour sécuriser les infrastructures Internet et analyser les performances des sites Web.
- Digimarc est propriétaire de licences de marquage digital (watermarking) inséré dans des fichiers audio, vidéo ou dans des documents financiers. Digimarc fournit également des systèmes d'identification personnelle comme sur les permis de conduire aux Etats Unis.

4.7.2. Avantages et différenciation

- Content Tracker s'intéresse au contenu (recueillir de l'information sur l'information) alors que les concurrents s'intéressent aux utilisateurs (recueillir de l'information sur les comportements).
- Content Tracker suit la diffusion d'une information et en recueille des statistiques quel que soit le serveur de consultation.

4.7.3. Barrières à l'entrée

- Technologie innovante : label RIAM (CNC), Technologie Clé labellisée par Anvar.
- Protection : les développements effectués sont protégés auprès de l'APP (agence de protection des programmes), les marques Content Tracker et Content Secure ont été déposées auprès de l'INPI. Content Tracker et Content Secure sont protégés par des brevets internationaux.
- Marketing : Global Interface est capable de commercialiser la chaîne complète de publishing incluant la traçabilité et la protection.

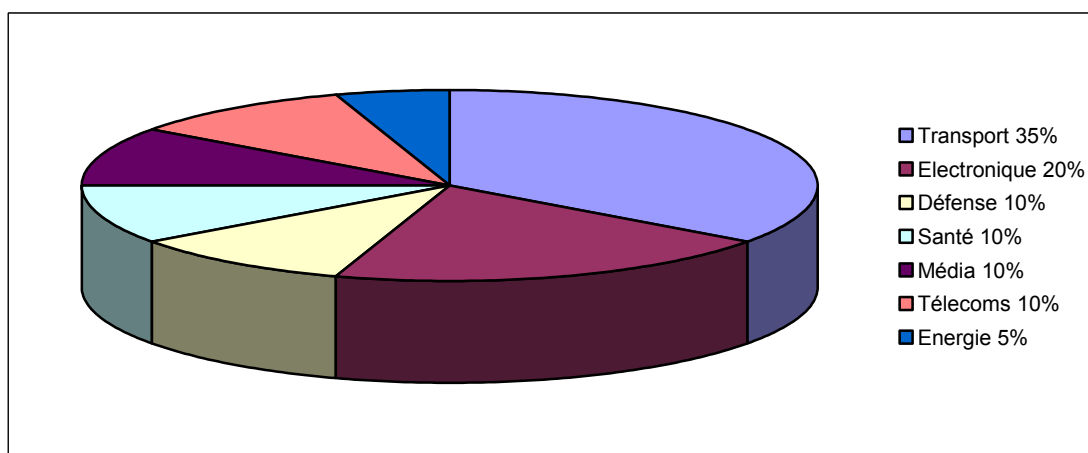
4.8. CLIENTELE

4.8.1 Répartition du chiffre d'affaires

➤ REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(EN €)	31-12-2002	31-12-2003
FRANCE	1 594 906	2 105 472
EXPORT	190 958	301 231
TOTAL	1 785 864	2 406 703

➤ REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITE



GLOBAL INTERFACE travaille depuis nombreuses années avec des grands comptes.

L'activité « Solutions » permet de conquérir de nouveaux comptes clients et de renforcer la position de GLOBAL INTERFACE sur les comptes existants. Les secteurs de la Défense, des télécoms et des médias seront en hausse dans les prochaines années.

L'activité « Missions » permet de placer les solutions logicielles auprès de clients captifs. Les secteurs de l'e-administration (dématérialisation des documents en 2005) et de la finance (protection des données) seront en hausse.

Les références de Global Interface sont nombreuses dont :

ALSTOM TRANSPORT, ECE, SAGEM, ACOFI, GROUPE TESTS, NORTEL NETWORKS, PHILLIPS, FRANCE TELECOM, CNDP, CREDIT DU NORD, INTERTECHNIQUE, GMF BANQUE, COMPAGNIE GENERALE MARITIME, CENTRE NATIONAL D'EA0 (CNEAO), RATP, ASTRIUM, ALCATEL, SCHLUMBERGER, TEKELEC, TEMEX TELECOM, WAVECOM, MICROSOFT, SOCIETE LYONNAISE DE BANQUE, GROUPE ANDRE, CREDIT LYONNAIS, CNED, CETEHOR, BRED, BORLAND, FIAT, MATRA, SOLVAY, PSA (PEUGEOT-CTROEN), APSYLOG, RENAULT, BULL, MINISTERE DE LA DEFENSE, CREDIT AGRICOLE, BNP, INTERMARCHÉ, GIAT, UAP, LOTUS FRANCE, MESSIER BUGATTI, ST MICROELECTRONICS, THALES, CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE, AIR LIQUIDE, CONSEIL REGIONAL AQUITAINE, AMAURY, VIACCESS (ORANGE)...

➤ **POIDS REPRESENTÉ PAR LES DIX PREMIERS CLIENTS EN 2002**

CLIENTS (EN %)	31-12-2002
ECE	17 %
Sagem SA	16 %
Nortel Network	16 %
Intertechnique	15 %
Alstom Transport	10 %
Sous- total des 5 premiers clients	74%
St Microelectronics	6 %
Messier Bugatti	6 %
Thales	5 %
Fiat Comau Sciaky	3 %
Viaccess/ Orange	3 %
Total des 10 premiers clients	97%
Total des 14 premiers clients	100 %

➤ **POIDS REPRESENTÉ PAR LES DIX PREMIERS CLIENTS EN 2003**

CLIENTS (EN %)	31-12-2003
Fiat Comau Sciaky	12%
Sagem SA	12 %
ECE	11 %
Nortel Network	9 %
Messier Bugatti	7%
Sous- total des 5 premiers clients	51%
Thales	7 %
MBDA France	6 %
Viaccess/ Orange	6 %
Lot Sys	6 %
Alstom Transport	5 %
Total des 10 premiers clients	81%
Total des 20 premiers clients	98,42%

4.8.2 Mode facturation et délais de règlement

Les solutions sont des locations de licences facturées au début de chaque projet et représentent un récurrent important. Elles sont accompagnées d'une maintenance évolutive de 20% également signée à l'ouverture du compte.

Les missions sont facturées tous les mois sur la base des feuilles de temps passé des ingénieurs. Ces missions consistent par nature à prendre en compte un environnement spécifique à chaque projet et à préconiser une approche méthodologique et technologique pour répondre aux contraintes et objectifs fonctionnels, techniques et organisationnels du projet.

Le délai de règlement peut être variable selon les clients mais correspond généralement à une moyenne de 45 jours et depuis plusieurs années, l'ensemble des factures sont transmises à une société d'affacturages mensuellement.

4.9. FOURNISSEURS ET PARTENARIATS

4.9.1 Fournisseurs

De par la nature de son activité, GLOBAL INTERFACE n'est lié à aucun fournisseur en particulier. Ses fournitures consistent principalement dans des besoins administratifs.

4.9.2 Politique de partenariats

Global Interface travaille avec trois types de partenaires aussi bien en France qu'aux Etats Unis :

- Les principaux éditeurs de serveurs d'application : IBM Websphere, Bea Weblogic, Zope, Microsoft.net
- Les SSII/conseils leaders dont : Cap, Sopra, Atos, accenture, Stéria, Unilog, Thales, Cohéris, EADS, Devoteam, CSC, CMG
- Les éditeurs dans le domaine du Content Management dont : Software AG, Xylème, Eurocortex, Stellent, Sybase, Mediapps, Documentum, Filenet, Interwoven, Tridion

Global Interface mène auprès de ces acteurs un travail de certification de ses solutions en présentant chacun de ses produits en tant que « composants logiciels » permettant d'apporter à une offre globale une valeur ajoutée dans les domaines de la traçabilité et de la protection des données.

Les séminaires organisés par Global Interface sont dédiés aux partenaires à forte valeur ajoutée pour leur permettre de sensibiliser leurs clients sur les domaines de la protection des documents et de les former régulièrement aux avancées technologiques.

Deux exemples de coopération :

- **Eurocortex** intègre l'offre de traçabilité de Global Interface, " Content Tracker ", dans ses outils de publishing.

A l'occasion de la mise en place d'outils de publication Internet auprès d'un groupe médias, Eurocortex et Global Interface se sont associées pour fournir une solution complète de flux XML intégrant un applicatif de traçabilité des informations.

Eurocortex a fait évoluer sa suite logicielle « ICM » (Intelligent Content Manager) pour autoriser chaque journaliste à marquer les documents. L'ensemble des flux XML a été enrichi par des tags supplémentaires sans que cela n'ait remis en question les procédures de saisie d'information et de distribution.

Si les outils de publishing et l'exploitation des documents ont été intégrés sur les serveurs du client, un accès en ASP a été ouvert sur les serveurs de Global Interface pour faciliter la consultation des données de traçabilité.

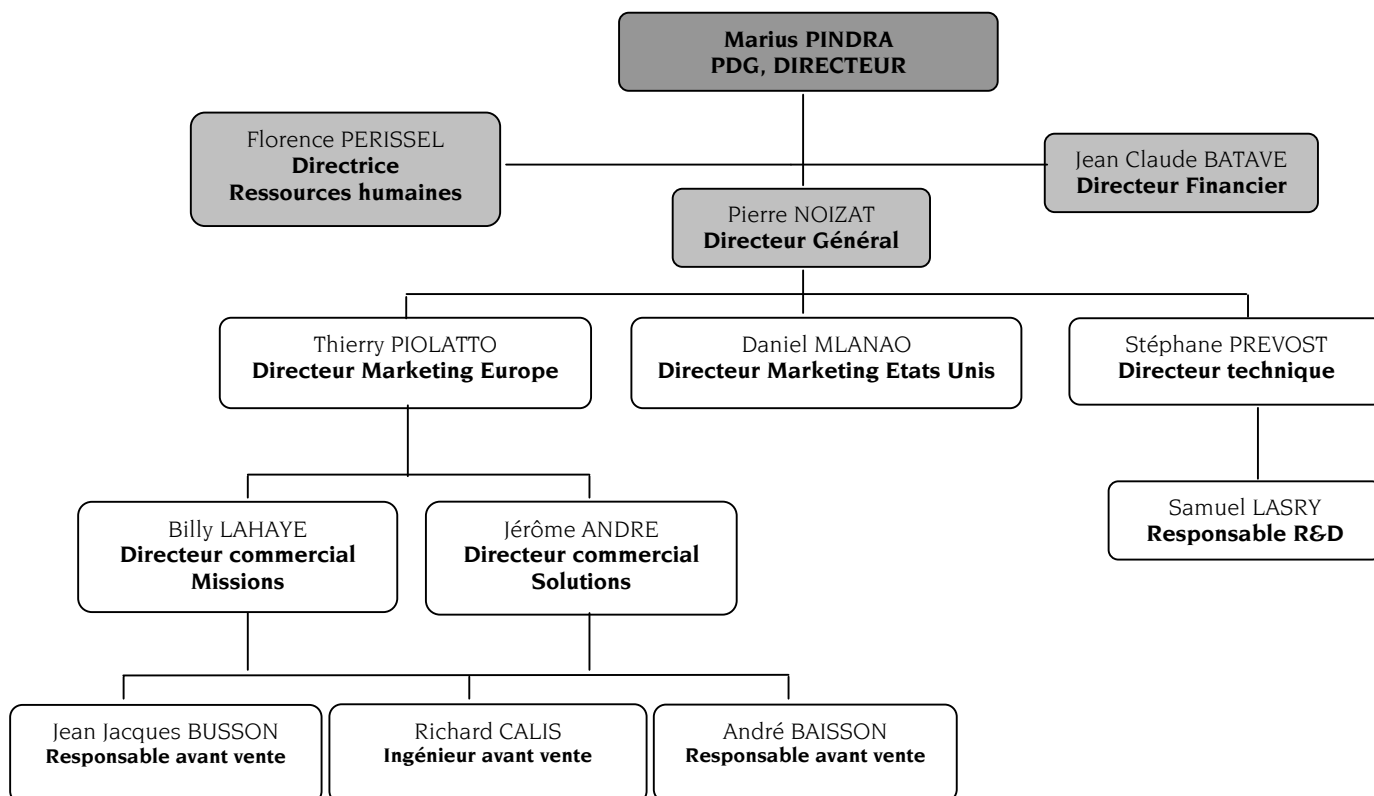
- **Xyleme** et Global Interface se sont associés pour élaborer des composants logiciels pour la cyber chaîne de distribution des contenus

A l'occasion d'un projet européen, porté par un consortium de plusieurs entreprises positionnées sur le marché de la gestion et de la distribution de contenus numériques, Xyleme et Global Interface ont souhaité collaborer pour définir des composants logiciels " normalisés " répondant aux besoins des acteurs de la gestion de contenus.

En s'attaquant dès le début de la chaîne de production par la constitution d'entrepôt de documents en XML, puis au moment de leur distribution par l'intégration de données DRM, Xylème et Global Interface sont à même de proposer une gestion complète pour les éditeurs.

4.10. RESSOURCES HUMAINES

4.10.1 Organigramme fonctionnel



4.10.2 L'équipe dirigeante

■ **PDG : Marius PINDRA**, 41 ans, Ingénieur ENSIC, 15 ans d'expérience, actuel gérant de l'entreprise. Marius PINDRA a auparavant conduit des projets alliant business intelligence et technologies Internet en France et aux USA. Il est Président Directeur Général de Global Interface.

■ **DG : Pierre NOIZAT**, Polytechnicien et MBA, a travaillé pour Thomson Multimédia aux USA pendant 5 ans. Pierre NOIZAT a également assuré les fonctions de directeur de Canal Plus Technologies puis la Présidence de la société Ex Machina. Ce dernier bénéficie d'une bonne expérience dans le domaine du DRM au sein de sociétés de gestion de contenus. Pierre Noizat remplit les fonctions de DG.

■ **DIRECTEUR MARKETING US : Daniel MLANAO**, de formation Marketing et Master Affaires Internationales à la Columbia University, NY, ce dernier a démarré sa carrière chez Apple et initié de nombreux projets d'envergure pour Microsoft. Daniel MLanao a une forte expérience dans le commerce international de solutions de nouvelles technologies de l'information. Daniel MLanao s'occupe de l'internationalisation des solutions de GLOBAL INTERFACE aux Etats Unis et au Canada.

■ **DIRECTEUR MARKETING EUROPE : Thierry PIOLATTO**, 3^{ème} cycle de management, travaille depuis 15 ans dans les nouvelles technologies dont Lyonnaise des Eaux (chaîne Multivision), JKLM (serveurs vocaux et banques à distance), TMM (chaines télévisées d'entreprise) et quelm (outils de publishing Internet). Il a en charge la direction marketing Europe.

■ **DIRECTEUR TECHNIQUE : Stéphane PREVOST**

Stéphane Prevost, ingénieur ESIGETEL, a été consultant systèmes, réseaux et sécurité pour les groupes tels que PHILIPS, NORTEL NETWORKS, ALCATEL, CEGETEL, ORANGE. Il a travaillé sur des développements Internet et télécom pour des projets techniquement innovants. Expert en sécurité et en développement orienté objet, il est tout particulièrement en charge des aspects système (cryptologie, déploiement, crawling) des projets. Stéphane Prevost a en charge la direction technique.

4.10.3 Description des différents services de la société

• **Le service commercial** travaille en direct avec les comptes existants de la société et auprès des médias en France, en Europe et aux Etats Unis.

Il est composé intégralement d'ingénieurs commerciaux reportant directement au directeur marketing europe et au bureau New Yorkais pour les Etats Unis.

Un contrat de type « Test and Buy » est destiné au leader de chaque pays. Aux Etats Unis, une variante de contrat est proposée sous la forme « Satisfait ou remboursé ». Des contrats classiques « location de licence ou ASP) sont élaborés pour les suiveurs.

• **Le service marketing** gère la politique de partenariat auprès des OEM. Pour cette catégorie d'acteurs, Global Interface a mis en place un programme de partenariat accompagné de deux documents contractuels : le Business Partner Program et le Contrat de distribution. Il mène également un certain nombre d'actions de lobbying dont :

- Participation au sein du consortium européen DOI
- Actions de type conférence au sein des organisations DDM (Direction des médias, cabinet du premier ministre), du Geste (Groupements des éditeurs en ligne), du SNE (Syndicat national de l'édition).
- Travaux menés au sein du RIAM (Ministère de la Culture) et de Anvar (Ministère de la Recherche).
- Profil technologique IPR au sein des programmes européens (eContent, 6eme PCRD, IPR Help Desk)
- Rencontres avec les OGD (Organisations de gestion de droits) : Sacem, Sacd, Sesame...

• **Le service technique** comprend un pôle Recherche et Développement, un pôle Support technique et un pôle Computer Management. Le pôle support est en contact étroit avec le service commercial.

Les remontées d'information s'effectuent au travers de réunions hebdomadaires et avec l'aide d'outils de reporting classiques.

4.10.4 Evolution des effectifs

➤ REPARTITION DE L'EFFECTIF PAR CATEGORIE

	31/12/2002	31/12/2003
Administratif	1	2
Commercial	2	2
Ingénieurs	24	28
Marketing		1
Direction générale		1
Total	27	34

4.10.5 Politique de recrutement

Compte tenu du fort développement des activités de GLOBAL INTERFACE, la société envisage de procéder à divers recrutements au cours des prochains exercices :

La stratégie de ventes des solutions logicielles repose sur la mise en œuvre de ressources marketing efficaces dès 2005 :

- Une force de vente directe pour les grands comptes, prioritairement médias
- Des partenaires de distribution de la solution auprès des grands comptes

4.11. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

NATURE (EN K€)	31-12-2002	31-12-2003
Frais de recherche et développement	204	506
Concessions , brevets et licences	147	228
Constructions, installations générales, agencements		17
Matériels de transport		41
Matériel de bureau et informatique, mobilier	63	

Global Interface a toujours, depuis sa création, souhaité apporter une vraie valeur ajoutée sur son marché en investissant dans des projets de recherche et développement. Le financement de cette recherche se fait de trois manières : en utilisant les capacités d'autofinancement de la société, au travers des aides publiques des Ministères, en mobilisant le crédit impôt recherche.

En trois ans, les financements ainsi mobilisés avoisinent les 800 000 euros.

• **En 2002**, un premier projet a été initié avec le Ministère de la Recherche et le Centre National Cinématographique au travers du RIAM pour le développement de la première version de Content Tracker. Une subvention de 110 000 euros a été accordée à cette occasion.

• **En 2003**, un second projet soutenu par Anvar a permis à la société de finaliser Content Secure. Une avance remboursable de 100 000 euros avec une première échéance de 30 000 euros fin 2004 a été accordée par Anvar.

• **En 2004**, un troisième projet soutenu par le RIAM permettra d'obtenir une version de Content Tracker pour les téléphones portables. Une subvention d'environ 85 000 euros a été notifiée pour ce projet. Les futurs développements sont axés dans le domaine de la téléphonie mobile avec une nouvelle version de Content Tracker. Ils devraient contribuer fortement au développement du chiffre d'affaires pour les exercices 2005 et 2006 grâce à une politique de redevance axée sur le nombre d'utilisateurs mobiles en environnement Java.

4.12. SITE D'EXPLOITATION

Le siège social de la société est situé :

GLOBAL INTERFACE

76 avenue des Champs Elysées
75 008 Paris

Site	Affectation des lieux	Surface	Bailleur	Loyer HT	Date du contrat	Expiration
76 avenue des Champs Elysées 75 008 Paris	Siège social et bureaux	25 m ²	SCI Elysées 76 Investissement	18 300 €	01-03-2003	28-02-2012
6 rue Cardinal Mercier 75 009 Paris	Bureaux	100 m ²	BMP Investissement	12 800 €	02-01-1999	01-01-2008

Monsieur Marius PINDRA est le gérant de la SCI Elysées 75 Investissement et BMP Investissement. Les baux commerciaux font l'objet de conventions réglementées. Les loyers pratiqués par ces deux SCI sont conformes au prix du marché.

4.13. ASSURANCES

➤ Les risques couverts et montant des couvertures sont les suivantes :

COMPAGNIE	OBJET	RISQUES COUVERTS	COUVERTURE	FRANCHISE
AXA	RC Professionnelle	Dommages corporels	4 573 500 €	-
		Dommages matériels et immatériels	457 400 €	6 100€ -19 800€
		Causé par un virus	152 450 €	-
		Recours	15 250 €	-
Mutuelles Régionales d'assurances	Multirisques Professionnels	Incendie- explosion- risques divers	91 500 €	-
		Capital sur contenu professionnel		
		Dégât des eaux	30 500 €	-
Régionales d'assurances	Multirisques Professionnels Siège social	Incendie- explosion- risques divers	25 000 €	-
		Capital sur contenu professionnel		
		Dégât des eaux	25 000 €	-
SOGECAP	Assurance homme clé	Décès	457 000 €	
		Incapacité	2 000 €/mois	

GLOBAL INTERFACE est assuré pour ses missions d'exportation aux Etats Unis et au Canada au travers de la Coface qui lui a attribué un budget de 350 000 euros/an pour les exercices 2003, 2004, 2005.

4.14. LES MARQUES ET BREVETS

4.14.1 Marques

Les marques détenues en propre par la société GLOBAL INTERFACE sont les suivantes :

• GLOBAL INTERFACE

Numéro national : 99 788 617

Marque déposée en couleur auprès de l'INPI le 26 avril 1999 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 9, 16, 35, 38, 41, 42

• GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE

Numéro national : 04 329 1316

Marque déposée en couleur auprès de l'INPI le 12 mai 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 9, 16, 35, 38, 41, 42

• GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION

Numéro national : 99 78 86 16

Marque déposée en couleur auprès de l'INPI le 26 avril 1999 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 9, 16, 35, 38, 41, 42

• **CONTENT SECURE**

Numéro national : 04 329 1315

Marque déposée en couleur auprès de l'INPI le 12 mai 2004 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 9, 16, 35, 38, 41, 42

• **CONTENT TRACKER**

Numéro national : 02 329 4242

Marque déposée en couleur auprès de l'INPI le 15 novembre 2002 pour une durée de 10 ans.

La marque a été déposée sous les classes de produits et services suivants : 9, 16, 35, 38, 41, 42

Les développements du progiciel CONTENT TRACKER ont fait l'objet d'un enregistrement APP (Agence Protection des Programmes) sous le numéro : n° IDDN FR 001030015000.R.P.2003.000.10000

4.14.2 Brevets

Deux brevets ont été déposés par GLOBAL INTERFACE :

Brevet du logiciel Content Tracker : déposé en France février 2004

Brevet du logiciel Content Secure : déposé en France février 2004

4.15. FACTEURS DE RISQUE

4.15.1 Risques clients

La société GLOBAL INTERFACE réalise 51% de son chiffre d'affaires avec ses cinq premiers clients, le premier client représentant 12% du chiffre d'affaires global de la société.

Concernant Content Tracker, il n'existe pas actuellement de sociétés pouvant du jour au lendemain proposer une solution comparable en raison des coûts importants de recherche et développement devant être réalisées pour acquérir une maturité comparable. Global Interface évalue à 12 mois/homme son avance technologique sur le marché de la traçabilité. La forte spécialisation de GLOBAL INTERFACE permet de répondre aux besoins techniques du client, limitant ainsi le risque de perte de l'un de ses partenaires.

4.15.2 Risques de non-paiement

La société GLOBAL INTERFACE a recours aux services d'une société d'affacturage, ce qui lui permet d'être assurée contre le risque de non-recouvrement et de pouvoir mobiliser rapidement les créances cédées.

La société d'affacturage procède à une analyse de solvabilité des entreprises clientes. En fonction de cette analyse, le factor attribue un niveau de couverture des créances cédées.

GLOBAL INTERFACE travaille principalement avec des grands comptes. L'ensemble de ces clients grand compte sont agréés par le factor, permettant ainsi à la société de recourir sans limite à la demande d'encours de ses factures.

4.15.3 Risques liés aux taux de Change

A ce jour, la facturation se fait principalement en euro, aussi la société n'est pas soumise au risque de change. Le développement des activités de GLOBAL INTERFACE sur le marché américain ne devrait pas induire de risque complémentaire dans la mesure où les prix de vente pratiqués aux USA pour les progiciels sont beaucoup plus élevés et compensent ainsi largement la hausse de l'euro face au dollar.

4.15.4 Risques liés aux taux d'intérêt

Les emprunts bancaires liés aux opérations de financement s'élevaient, au 31 décembre 2003, à 137K€. Il s'agissait d'emprunts à taux fixe.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis le 31 décembre 2003.

4.15.5. Risques liés à l'évolution de la technologie

GLOBAL INTERFACE assure une veille technologique permanente. La taille de la structure permet d'assurer une parfaite réactivité et une très grande souplesse de son organisation, permettant d'intégrer rapidement les évolutions technologiques, lui assurant ainsi une avance concurrentielle certaine.

4.15.6 Risques liés à la réglementation

L'activité de la société GLOBAL INTERFACE n'est régie par aucune réglementation spécifique.

Que ce soit en France, en Europe ou aux Etats Unis, tous les pouvoirs politiques ont décidé de lutter efficacement contre le piratage des œuvres numériques. Les campagnes d'information ont permis aux consommateurs finaux de prendre conscience des risques liés au piratage et des dangers qu'il fait courir notamment aux auteurs, ceux-ci n'ayant plus les moyens économiques de produire des contenus de qualité. Plusieurs lois et directives européennes ont été signées récemment dans le but de sécuriser le marché des contenus et d'inciter les entreprises à se doter de solutions de traçabilité et de DRM.

4.15.7 Risques hommes clés

GLOBAL INTERFACE travaille depuis de nombreuses années avec des ingénieurs qui ont acquis une bonne connaissance de l'entreprise et de ses rouages. Afin d'assurer une stabilité des cadres de la société, le groupe envisage de mettre en place une politique de motivation salariale par l'attribution de BSA. Des assurances hommes clés ont également été contractées.

4.15.8 Risques de liquidité

Au 31-12-2003, les emprunts et dettes financières de la société s'élevaient globalement à 220 K€ dont 140 K€ à moins d'un an.

En septembre, le solde de trésorerie est positif de 15 000 euros. Global Interface n'a pas de factures fournisseurs à l'escompte.

La société dispose d'une autorisation de découvert de 250 000 euros non utilisée actuellement.

A compter de l'inscription de la société sur le marché libre, le niveau de trésorerie de la société se verra renforcé par l'augmentation de capital émanant de la présente émission.

4.16. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Il existe un litige prud'homal.

Un jugement au 1^{er} trimestre 2004, a été prononcé à l'encontre de GLOBAL INTERFACE. La société a été condamnée à payer une somme de 12 500 euros.

Ce litige était provisionné à hauteur de 9 122 euros dans les comptes clos au 31-12-2003. Le complément est intégré dans les comptes prévisionnels de la société.

D'autre part, la société GLOBAL INTERFACE SARL (aujourd'hui dissoute) a fait l'objet d'un redressement fiscal en 2003 d'un montant de 100K€. L'intégralité de ce redressement a été comptabilisée dans les comptes sociaux au 31-12-2003.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres faits exceptionnels ou de litiges, pouvant avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de GLOBAL INTERFACE.

CHAPITRE 5

• PATRIMOINE, SITUATION FINANCIERE ET RESULTATS •

**TABLEAU DES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET DES MEMBRES DE SON RÉSEAU**

	CABINET	
	MONTANT EN €	%
Commissariat aux comptes, Certificat ^o des Comptes, examen des comptes Individuels et consolidés Missions accessoires	9 750	
Sous-Total Audit	9 750	100%
Prestat ^o jurd. fisc. social Prestat ^o Techno Informat ^o Audit Interne Autres (à détailler si > 10% des honoraires d'audit)		
Sous-Total Autres		
TOTAL GENERAL	9 750	100%

5.1. COMPTES PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2003, 31 DECEMBRE 2002 ET 2001

5.1.1 Bilan

ACTIF	31/12/03			31/12/2002	31/12/2001
	brut	amort & prov	net	net	net
Actif immobilisé	1 255 582	399 208	856 374	475 620	335 769
- immobilisations incorporelles	1 034 016	300 789	733 227	351 433	261 894
- écart d'acquisition					
- immobilisations corporelles	214 278	98 419	115 859	71 279	67 015
- immobilisations financières	7 288		7 288	52 908	6 860
- titres mis en équivalence					
Actif circulant	1 560 120	16 203	1 543 917	1 081 126	974 305
- stocks et en cours					
- clients et comptes et rattachés	665 805	16 203	649 602	512 780	461 785
- autres créances	868 606		868 606	485 902	190 297
- valeurs mobilières	23 429		23 429		92 933
- disponibilités	2 280		2 280	82 444	229 290
Comptes de régul. et assimilés	4 729		4 729	75	
TOTAL ACTIF	2 820 431	415 411	2 405 020	1 556 822	1 310 074

PASSIF	2 003	2 002	2 001
Capitaux propres	995 151	564 784	590 690
- capital	432 500	332 500	332 500
- primes	36 263	36 262	22 332
- réserves	204 809	225 599	180 011
- report à nouveau	15 986	5 506	5 506
- écart de réévaluation			
- écart de conversion			
- résultat de l'exercice	305 593	-35 083	50 341
- provisions réglementées			
- intérêts minoritaires			
Avances conditionnées	230 000	0	0
Prov. risques et charges	9 122	0	0
Dettes	1 170 747	992 038	719 384
- emprunts et dettes financières	219 451	44 523	16 046
- fournisseurs et comptes rattachés	177 722	161 881	84 307
- autres dettes	773 574	785 634	619 031
Comptes de régul. et assimilés	0	0	0
TOTAL PASSIF	2 405 020	1 556 822	1 310 074

5.1.2 Compte de résultat

Rubriques	2 003	2 002	2 001
- Chiffre d'affaires	1 837 216	1 675 332	2 083 970
- Production immobilisée	489 891		
- Production immobilisée en cours	50 324		
PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 377 431	1 675 332	2 083 970
- Subvention d'exploitation		110 000	
- achats consommés	-505 118	-275 347	-373 320
- charges de personnel	-1 615 720	-1 414 958	-1 554 627
- autres charges d'exploitation	-41 346	-4 234	-7
- impôts et taxes	-17 827	-28 193	-13 523
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	197 420	62 600	75 009
- Reprise sur provision et transferts de charges	29 272	532	
- autres produits d'exploitation	13 288	23 149	7 604
- dotations aux amort. et prov.	-247 464	-66 632	-75 089
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 484	19 649	75 009
- produits financiers	79	2 868	
- charges financières	-4 112	-2 136	-1 208
- écart de conversion			
RESULTAT FINANCIER	-4 033	732	-1 208
- résultat courant des sociétés cumulées	-11 517	20 382	73 801
- produits et charges exceptionnels	14 768	-52 397	-521
- participation	0		
- impôt dû sur les sociétés (économie d'impôt)	302 342	-3 067	-22 936
- impôt différé sur les sociétés			
RESULTAT NET DES SOCIETES	305 593	-35 083	50 344
quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CUMULE	305 593	-35 083	50 344

5.1.3 Tableau de flux de trésorerie

	31-12-2002	31-12-2003
RESULTAT NET	- 35	306
Production immobilisée		
Production immobilisée en cours		
Amortissements et provisions (hors provisions sur actif circulant)	64	231
Quote-part des subventions virées au résultat		
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	29	537
Stocks et en cours		
Créances clients et compte rattachés	-51	- 137
Fournisseurs et comptes rattachés	78	16
Dettes fiscales et sociales	163	- 54
Autres dettes	4	42
Autres créances	-296	- 383
Comptes de régularisation		- 5
Crédit d'impôt recherche		
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-102	- 520
FLUX DE TRESORERIE NETS GENERE PAR LES ACTIVITES	-73	16
FLUX DE TRESORERIE NETS LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Variation des Immobilisations Incorporelles :		
- Frais de recherche	-129	- 490
- Concession, brevets licences		- 80
Variation des Immobilisations corporelles	-29	- 28
Autres immobilisations en cours		- 50
Variation des autres actifs financiers		
Dépôt et cautionnements	-46	46
FLUX DE TRESORERIE NETS LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-204	-603
FLUX DE TRESORERIE NETS LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Variation des emprunts et dettes financières:		
Avances conditionnées	28	175
Augmentation de capital en numéraire		230
Autres variations des capitaux propres	9	100
		25
FLUX DE TRESORERIE NETS LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	38	530
VARIATION DE TRESORERIE	-239	- 57
TRESORERIE D'OUVERTURE	322	82
TRESORERIE DE CLOTURE	83	26
TRESORERIE DE CLOTURE REELLE	83	26

5.1.4 Annexes aux comptes pro forma au 31 décembre 2003

Les comptes pro forma de Global Interface sont présentés à partir des comptes individuels arrêtés par les gérants des trois différentes sociétés entrant dans le périmètre d'agrégation :

- Global Interface Communication,
- Global Interface Electronique,
- Global Interface.

Ils sont définis sur la base de l'hypothèse de fusion des trois sociétés à partir du 01/01/2001, mais les boni de fusion ne seront comptabilisés distinctement qu'après la date d'acquisition des titres de participation.

Les comptes de résultat présentent 12 mois d'activité.

La présentation de ces Etats financiers pro forma est faite en Euros.

Les comptes des exercices 2001 et 2002 des sociétés Global Interface Communication, Global Interface Electronique et Global Interface ont fait l'objet d'une attestation de l'Expert Comptable (cabinet Analyse et Finance).

1) PRINCIPES D'AGREGATION

Les comptes pro forma ont été établis après les retraitements suivants :

- Ajustement des opérations intragroupes non réciproques,
- Elimination des opérations intragroupes réciproques,
- Elimination des titres GIE détenus par GIC : Il est à noter que seul l'achat initial de 15 245 € a été enregistré dans les comptes Pro Forma 2003 et a fait l'objet d'une élimination par réserve. Le solde des acquisitions des titres qui s'élève à 130 000 € sera enregistré en 2004 et fera l'objet d'une élimination par réserve sur cet exercice.

2) PRINCIPES ET REGLES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices : le principe de spécialisation des exercices n'a pas été respecté en raison notamment d'un décalage dans l'enregistrement des charges et produits. Le montant figurant au débit s'élève à 60 837.60€ et au crédit à 55 986.25€. Ils représentent des charges et des produits d'exploitation. Compte tenu de l'incidence nette de 4 851.35 €, il n'est pas paru utile de présenter des comptes Pro Forma retraité. Les régularisations intervenues en 2003 laissent en suspens des petites sommes non significatives.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a - Reconnaissance du Chiffre d'Affaires

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sont conformes au Bulletin COB 352.

Le chiffre d'affaires de Global Interface se compose de :

- Prestations de services pour 1 721 611€
- Ventes de logiciels pour 115 605 €

Soit un Chiffre d'affaire total de 1 837 216 €.

- Prestations de services

La société Global Interface fournit à ses clients des prestations d'intégration et de développement. Les modalités d'exécution de ces contrats de prestations de services sont définies lors de leurs signatures. La facturation mensuelle est établie selon les temps passés à partir des conditions tarifaires fixées dans les contrats.

- Vente de logiciels spécifiques

Il s'agit de logiciels spécifiques qui nécessitent des adaptations pour répondre aux besoins de chaque client. Ces produits comprennent une licence annuelle, et une prestation d'adaptation à l'environnement technique du client. Ces produits sont facturés lors de leur livraison.

b - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'une part, d'acquisitions de brevets, marques et clientèle (247 191€) dont les marques Global Interface pour 55 000 euros et Content Tracker pour 25 000 euros.; et d'autre part, de frais de recherche et développement (786 825€).

Ces derniers sont amortis sur une durée de 4 années sans prorata temporis. Le total des amortissements relatifs à ces frais de recherche s'élève à 280 902€ au 31 décembre 2003.

c - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

d - Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

e - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3) FAITS CARACTERISTIQUES

- Monsieur Pindra a abandonné son compte courant en faveur de Global Interface avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 40 000 euros. Les modalités de la clause sont décrites au paragraphe 13 engagements hors bilan.

- Acquisition de la marque Global Interface pour un montant de 55 000 euros et de la marque Content Tracker pour 25 000 euros.

- Octroi de deux avances conditionnées pour un montant total de 230 000 euros, dont :

- 130 000 € accordés à ce jour par la Coface pour financer la prospection sur le marché nord américain et ceci dans les conditions suivantes :

Conditions Générales :

- Période de garantie par la Coface: 3 ans du 01/10/2003 au 30/09/2006
- Période d'amortissement : 4 ans du 01/10/2006 au 30/09/2010
- Budget global : 350 000 €
- Budget premier exercice : du 01/10/2003 au 30/09/2004 : 130 000 €

Conditions de remboursement

Les avances consenties sont remboursées à hauteur d'un pourcentage des recettes réalisées sur le marché nord-américain (7% pour les biens, 14% pour les services, 30% pour les licences, redevances et autres droits) jusqu'à remboursement intégral de l'avance consentie pendant la période d'amortissement.

De ce fait, les indemnités non remboursées, du fait de recettes insuffisantes à la fin de la période d'amortissement, restent définitivement acquises à l'entreprise.

• 100 000€ accordés à ce jour par l'Anvar (Agence Nationale de Valorisation de la Recherche).
L'Anvar, dans le cadre du développement de nouvelles technologies, a accordé à Global Interface communication une avance conditionnée de 100 000 € remboursable selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € le 30/09/04
- 70 000 € le 30/09/2005.

Pour ces deux avances, le dénouement des opérations se traduit soit par un succès, et alors les avances seront entièrement remboursées, (caractère de dettes) soit par un échec, qui entraînera un abandon de ces avances par les organismes concernés, et qui constituera un produit exceptionnel pour l'entreprise (en dehors de la garantie forfaitaire de remboursement à l'Anvar de 30 000 €).

Sur les comptes pro forma au 31/12/2003, ces avances sont inscrites en "autres fonds propres"

- Frais de recherche et développement : un commentaire relatif à ces frais de recherche et développement figure dans le paragraphe "règles et méthodes comptables"

- La société a opté au 31 décembre 2003 pour un crédit d'impôt en faveur de la recherche dont le montant s'établit à 312 000€.

Les dépenses de recherche sont constituées des dépenses de personnel des chercheurs et techniciens et de dépenses de fonctionnement correspondant à 75% des dépenses de chercheurs et techniciens. La société l'imputera sur ses impôts futurs et le cas échéant demandera un remboursement des sommes dues à l'issue de la période de 3 ans.

Le crédit impôt recherche a fait l'objet d'une demande de mobilisation de créance auprès d'un organisme financier, la BDPME.

4) IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	+	-	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais de recherche et développement	296 934	489 891		786 825
Marques et brevets	166 883	80 308		247 191
Total I	463 817	570 199	0	1 034 016
Immobilisations corporelles (II)				0
AAI des constructions	579			579
AAI Divers	16 593			16 593
Matériel de transport		21 400		21 400
Matériel de bureau et informatique	110 296	6 636	46	116 886
Mobilier	8 496			8 496
Immobilisations en cours		50 324		50 324
Total II	135 964	78 360	46	214 278
Immobilisation financière (III)				
Dépôts et cautionnement	52 908		45 620	7 288
Total III	52 908	0	45 620	7 288
TOTAL GENERAL (I+II+III)	652 689	648 559	45 666	1 255 582

5) AMORTISSEMENTS

	Valeur brute début d'exercice	+	-	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles (I)				
Frais de recherche et développement	92 805	188 097		280 902
Marques et brevets	19 157			19 157
	422	308		730
Total I	112 384	188 405	0	300 789
Immobilisations corporelles (II)				0
AAI des constructions	502	73		575
AAI Divers	8 284	815		9 099
Matériel de transport		4 161		4 161
Matériel de bureau et informatique	55 898	28 686		84 584
Mobilier				0
Total II	64 684	33 735	0	98 419
TOTAL GENERAL (I+II)	177 068	222 140	0	399 208

6) CAPITAL

Une augmentation de capital de 100 000€ par apport de fonds en numéraire a été approuvée au cours de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2003. Le capital social est donc passé de 332 500€ à 432 500€.

7) DETTES FINANCIERES – CLASSEMENT PAR ECHEANCE.

	Total	A 1 an et plus	entre 1 an et 5 ans
A un an au maximum à l'origine	82 916.00	82 916.00	-
A plus d'un an à l'origine	137 103.00	56 852.00	80 251.00
Total	220 019.00	139 768.00	80 251.00

8) CREDIT-BAIL

	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		exercice	cumulés		exercice	cumulés
Installations techniques	24 840.00	1 242.00	1 242.00	23 598.00	733.00	2 323.00
Total	24 840.00	1 242.00	242.00	23 598.00	733.00	2 323.00

	Redevances restant à payer			Total	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'exercice
	A un an au plus	Entre un an et cinq ans	A plus de cinq ans			
Installations techniques	8 795.00	15 391.00		24 185.00	248.00	
Total	8 795.00	15 391.00	-	24 185.00	248.00	

9) EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	26	
Agents de maîtrise		
Employés	1	
Ouvriers		
Total	27	

10) RESULTAT FINANCIER

Rubrique	Montant	Détail
Produits financiers		
Produits financiers divers	79	
Charges Financières		
Intérêts bancaires	293	
Charges des emprunts	3819	
Résultat Financier	-4 033	

11) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Rubrique	Montant	Société			Détail
		GI	GIC	GIE	
Produits exceptionnels					
Produits excep./op.gestion	34 131.00		518.00	33 613.00	Pour GIC : régularisation pour GIE : régularisation de TVA Annulation de deux factures pour 9383 , Annulation de charges non justifiées pour 24 633 , Abandon de Compte Courant Pindra pour 40 000
Produits exceptionnels	74 017.00	74 017.00			
Total des Produits	108 148.00	74 017.00	518.00	33 613.00	
Charges exceptionnelles					
Charges excep./op.gestion	6 772.92		6 772.92		Redressement IS Annulation de créance Pénalités de retard : GI : pénalités redressement TVA GIC : pénalités redressement TVA GIE : pénalités redressement TVA Rappel d'impôts : Redressement IS : 40 080.59 Redressement TVA : 6 013.99
Charges excep./op.gestion	6 893.00	6 893.00			
Pénalité	33 349.98	13 216.58	13 915.30	6 218.10	
Rappel d'impôts	46 364.58	46 364.58			
Total des charges	93 380.48	66 474.16	20 688 .22	6 218.10	
Résultat Exceptionnel	14 767.52				

12) TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

		Exercice 2003
A		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2002 avant affectation	599 867
2.	Affectation du résultat de l'exercice 2002	-35 083
3.	Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice 2003	564 784
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2003	
1.	Variation du capital	
2.	Variation des autres postes	
C	Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (=A3+B)	564 784
D	Variations en cours d'exercice	
1.	Variation du capital	100 000
2.	Variation des Primes, réserves, report à nouveau	24 774
3.	Variation des « provisions » relevant des capitaux propres	
4.	Contreparties de réévaluations	
5.	Variation des Provisions réglementées et subventions d'équipement	
6.	Autres variations	24 774
7.	Résultat de l'exercice 2003	305 593
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (=C+D)	995 151
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (= E-C)	430 367
G	Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	100 000
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors des opérations de structure (=F-G)	330 367

* Il s'avère que la variation de la situation nette des comptes pro forma ne tient compte que de l'affectation des résultats sociaux de 2001 et de 2002 et non pas de résultats pro forma après ajustement.

	2003	2002
Capitaux propres pro forma avant affectation des résultats	555 607 €	590 690 €
Augmentation de capital	100 000 €	
Résultat de l'exercice après ajustements	305 593 €	- 35 083 €
Capitaux propres pro forma après affectation des résultats ajustés	961 200 €	555 607 €
Capitaux propres Pro forma sans affectation des résultats sociaux	995 151 €	564 784 €
Ecart constaté	**33 951 €	9 177 €

** 9 177 € + 24 774 € = 33 951€

13) ENGAGEMENT HORS BILAN

Abandon de créances de Marius Pindra contre retour à meilleure fortune pour un montant de 40 000 €.

Le retour à meilleure fortune s'applique sous les conditions suivantes :

- le remboursement interviendra au plus tôt à partir de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes clos au 31/12/2006.
- et si le bénéfice net atteint un montant égal ou supérieur à 20 % du capital social.

Il n'existe pas d'autres engagements hors bilan

14) REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes de direction ou de gérance*	138 754 €
Des organes d'administration	
Des organes de surveillance	
Total	138 754

Rémunération Brute annuelle au 31/12/03 de Marius Pindra au titre de son contrat de travail d'ingénieur et de directeur commercial : 106 105 €

Commission : 32 649 €

Cette rémunération a été versée par la SARL Global Interface.

Frais : 17 895 € de frais forfaitaire.

TABLEAU D'ETABLISSEMENT DES COMPTES PRO FORMA

	GIC	GIE	GI	Ajustement / retraitements	Total pro forma
Actif immobilisé					
- immobilisations incorporelles	653 227		80 000		733 227
- écart d'acquisition					-
- immobilisations corporelles	35 419	11 610	68 829		115 858
- immobilisations financières			7 288		7 288
- titres de participations	15 245			- 15 245	-
Actif circulant					
- clients et comptes et rattachés	* 467 489	235 388	741 450	(1) - 794 725	649 602
- autres créances	513 183	364 736	396 154	(2) - 405 467	868 606
- valeurs mobilières			23 429		23 429
- disponibilités	1 306	709	888	- 623	2 280
- Comptes de régularisation	4 538		191		4 729
Total Actif	1 690 407	612 443	1 318 229	- 1 216 060	2 405 019

* Le compte client de GIC inclus les avances et acomptes versés sur commande pour un montant de 47 745 €

(1)	Elimination des comptes réciproques inter compagnies :	- 765 548 €
	Ajustement :	- 29 177 €
	Total :	- 794 725 €
(2)	Elimination des comptes réciproques inter compagnies :	- 415 133 €
	Ajustement :	+ 9 666 €
	Total :	- 405 467 €

	GIC	GIE	GI	Ajustement / retraitements	Total pro forma
Capitaux propres					
- capital	432 500	60 000	100 063	- 160 063	432 500
- primes					
- réserves légales	36 263	15 245	10 006	- 25 251	36 263
- réserves consolidées				(3) 204 810	204 810
- report à nouveau	15 986	8 521	26 220	- 34 741	15 986
- écart de réévaluation					
- écart de conversion					
- résultat de l'exercice	314 476	- 437	6 204	- 14 650	305 593
- provisions réglementées					
- intérêts minoritaires					
Avances conditionnées	110 000	40 000	80 000		230 000
Prov. risques et charges	5 122	4 000			9 122
Dettes					
- emprunts et dettes financières	154 166	155 556	358 692	(4) - 448 964	219 450
- fournisseurs et comptes rattachés	441 927	71 518	429 823	(5) - 765 548	177 720
- autres dettes **	179 966	258 039	307 221	28 347	773 573
Total Passif	1 690 406	612 442	1 318 229	- 1 216 060	2 405 017

** inclus les dettes fiscales et sociales

(3)	Annulation des titres :	- 15 245 €
	Reclassement de la situation nette de GIE :	83 765 €
	Reclassement de situation nette GI :	136 289 €
	Total :	204 810 €
(4)	Elimination des comptes réciproques inter compagnies :	- 415 133 €
	Ajustement :	- 33 831 €
	Total :	- 448 964 €
(5)	Elimination des comptes réciproques inter compagnies :	765 548 €

Variation de situation nette

Situation nette des comptes sociaux de GIC	799 225
Agrégation des Capitaux propres de GI	142 493
Agrégation des Capitaux propres de GIE	83 329
Elimination des titres de GIE	- 15 245
Ajustement en résultat	-14 650
Situation nette des comptes Pro Forma	995 152

Il est à noter ,concernant l'élimination des titres, que seul l'achat initial de 15 245 € a été enregistré dans les comptes Pro Forma 2003 et a fait l'objet d'une élimination par réserve. Le solde des acquisitions des titres qui s'élève à 130 000 € sera enregistré en 2004 et fera l'objet d'une élimination par réserve sur cet exercice. Si ce dernier retraitement avait été effectué dans les comptes pro forma 2003, la situation nette pro forma aurait été de 995 152 € - 130 000 € = 865 152 €.

	GIC	GIE	GI	Ajustement / retraitements	Total pro forma
Rubriques compte Résultat					
- chiffre d'affaires	423 061	651 511	1 652 425	(6)- 889 781	1 837 216
- Production Immobilisée	356 048			(7) 133 843	489 891
- Production Immobilisée en cours			50 324		50 324
PRODUCTION DE L'EXERCICE	779 109	651 511	1 702 749	(8) - 755 938	2 377 431
- achats consommés	- 132 961	- 73 971	- 1 031 821	733 635	- 505 118
- charges de personnel	- 389 058	- 593 347	- 629 667	- 3 648	- 1 615 720
- autres charges d'exploitation	- 3	- 46	- 41 297		- 41 346
- impôts et taxes	- 8 637	- 4 971	- 7 865	3 646	- 17 827
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	248 450	- 20 824	- 7 901	- 22 305	197 420
- Reprise sur provision et transferts de charges	668	1 498	27 106		29 272
- autres produits d'exploitation	746	11 459	1 084		13 289
- dotations aux amort. et prov.	- 212 748	- 14 691	- 16 026	- 4 000	- 247 465
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 116	22 558	4 263	- 26 305	- 7 484
- produits financiers			79		79
- charges financières	- 1 207	- 1 273	- 1 632		- 4 112
- écart de conversion					
RESULTAT FINANCIER	- 1 207	- 1 273	- 1 553	-	- 4 033
- résultat courant des sociétés cumulées	35 909	- 23 831	2 710	- 26 305	- 11 517
- produits et charges exceptionnels	- 20 170	23 395	7 544	3 999	14 768
- participation					
- impôt sur les sociétés (économie d'impôt)	298 736		- 4 052	7 658	302 342
- impôt différé sur les sociétés					
RESULTAT NET DES SOCIETES	314 475	- 436	6 202	- 14 650	305 593

- (6) Elimination des comptes réciproques inter compagnies : - 747 538 €
Reclassement de chiffres d'affaires correspondant
à des frais de recherche et développement refacturé
par GI et GIE pour respectivement 11 877 et 121 966 : - 133 843 €
Ajustement : - 8 400 €
Total : - 889 781 €
- (7) Reclassement des frais de recherche et développement vu en (6)
- (8) Elimination des comptes réciproques inter compagnies : - 747 540 €
Ajustement : + 13 908 €
Total : - 733 635 €

5.1.5 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes pro forma

Madame, Monsieur,
Madame, Monsieur les administrateurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes de la société Global Interface, nous avons effectué un examen des comptes Pro forma 2003 de GLOBAL INTERFACE, GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION et GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2003 arrêtés par les organes sociaux compétents, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes Pro forma concernent les activités des trois sociétés GLOBAL INTERFACE (ex GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION puis GLOBAL INTERFACE SA, GLOBAL INTERFACE SARL et GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE SARL) et ont pour but de présenter l'historique des comptes tel qu'il serait si la société avait procédé à une fusion en 2001, sans tenir compte des boni de fusion constatés en 2004.

Les comptes des sociétés GLOBAL INTERFACE SARL et GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE n'ont pas fait l'objet d'un audit de ma part pour les exercices clos en 2001, 2002 et 2003.

La Fusion TUP a été réalisée via la transmission universelle de patrimoine des sociétés absorbées vers la société absorbante GLOBAL INTERFACE SA, les apports étant enregistrés pour leur valeur nette comptable dans le respect de l'avis formulé par la C.N.C.C. Pour GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE, il en découle que l'écart entre la valeur des titres inscrits au bilan de la société mère et les apports, soit 68 084€, a été inscrit en réserves. Pour GLOBAL INTERFACE SARL, en l'absence de participation, il en découle que les apports, soit 142 493€, ont été inscrits en réserves.

Il est à noter que seul l'achat initial de titres GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE de 15 245€ a été enregistré dans les comptes Pro Forma 2003 et a fait l'objet d'une élimination par imputation sur les réserves. Le solde des acquisitions des titres GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE et GLOBAL INTERFACE qui s'élève à 130 000€ sera enregistré en 2004 et fera l'objet d'une élimination par imputation sur les réserves sur cet exercice. Si ce dernier retraitement avait été effectué dans les comptes pro forma 2003, la situation nette pro forma aurait été de $995\,152\text{€} - 130\,000\text{€} = 865\,152\text{€}$.

Ces comptes pro forma ont été établis sous votre responsabilité, à partir des comptes annuels qui sont présentés avec les comptes pro forma, et qui ont fait l'objet de notre part, d'un examen selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Nous n'avons pas formulé de réserve ni observation dans notre rapport d'examen sur ces comptes pro forma.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes annuels.

Les comptes pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'élément de nature à remettre en cause le caractère raisonnable des conventions retenues pour présenter les effets de la fusion dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée de ces conventions et la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Le principe de spécialisation des exercices n'avait pas été respecté en 2001 et 2002, en raison notamment d'un décalage dans l'enregistrement des charges et produits par les sociétés du groupe (dans GLOBAL INTERFACE). Le montant en débit est de 60.837,60€ et en crédit 55.986,25€, soit une différence nette de 4.851,35€. Compte tenu de l'incidence nette, il n'est pas paru utile de présenter des comptes Pro Forma retraités. Les régularisations intervenues en 2003 laissent en suspens des petites sommes non significatives.

L'actif social est notamment composé, à concurrence de 786 800€ en brut et 506 000€ en net, de frais de recherche et développement relatifs aux projets de «développement de logiciels de traçabilité des documents électroniques et services associés « CONTENT TRACKER » et Protection des données « CONTENT SECURE ».

A ce titre, votre société a perçu une aide à l'innovation de l'ANVAR de 100 000 € notifiée le 16 juin 2003 après instructions technique et financière effectuées par l'ANVAR dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 97-682 du 31 mai 1997. Deux demandes de brevet d'invention ont été déposées le 19 avril 2004. Les dépenses activées ont été amorties sur 4 ans, l'exercice 2003 inclus. Les contrats présentés permettent de valider l'hypothèse d'une réussite commerciale. Les frais de recherche et développement ont fait l'objet d'une demande de « crédit impôt recherche » de 311 542 euros conforme au formalisme fiscal.

Paris, le 23 septembre 2004

FIDUCIAIRE BONNEFOY ET MOUGEL
René BONNEFOY

5.2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2003 AVEC RAPPEL DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2002 ET 31 DECEMBRE 2001

5.2.1 Bilan

ACTIF en euro	Brut	31/12/2003 Amort. Prov.	Net	31/12/2002 Net	31/12/2001 Net
Immobilisations incorporelles					
Frais de recherche et développement	786 824	280 902	505 922	204 128	112 287
Concessions, brevets et droits similaires	166 462	19 157	147 305	147 305	149 607
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Install. techn. mat. et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	47 389	11 970	35 419	24 456	1 378
Immobilisations financières					
Autres participations	15 245		15 245		
Autres titres immobilisés					
Autres immobilisations financières					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 015 921	312 029	703 892	375 890	263 272
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En cours de production de biens					
En cours de production de services					
Avances et acomptes versés/commandes	47 745		47 745		
Créances					
Clients et comptes rattachés	428 744	9 000	419 744	280 859	224 811
Autres créances	513 183		513 183	126 883	80 005
Divers					
Disponibilités	1 306		1 306	66 039	52 677
Charges constatées d'avance	4 538		4 538		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	995 516	9 000	986 516	473 781	357 493
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Ecart de conversion actif					
TOTAL GENERAL	2 011 437	321 029	1 690 407	849 672	620 766

PASSIF en euro	31/12/2003	31/12/2002	31/12/2001
Capital social	432 500	332 500	332 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport...			
Réserve légale	36 263	36 262	22 332
Réserves réglementées			
Report à nouveau	15 986	5 505	5 505
Résultat de l'exercice	314 476	10 479	13 930
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL CAPITAUX PROPRES	799 224	384 748	374 268
Autres fonds propres			
Avances conditionnées	110 000		
TOTAL	110 000		
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	5 122		
Provisions pour charges			
TOTAL	5 122		
Dettes et charges			
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	54 506	14 087	3 577
Emprunts et dettes financières diverses	99 661	73 738	76 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	441 928	233 589	65 750
Dettes fiscales et sociales	163 383	143 507	101 163
Personnel			
Organismes sociaux			
Etats, taxes sur le chiffre d'affaires			
Autres impôts, taxes assimilées			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 584		
Produits constatés d'avance			
TOTAL	776 061	464 923	246 498
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL	1 690 407	849 672	620 766

5.2.2 Compte de résultat

COMPTÉ DE RESULTAT En Euro	31/12/2003			31/12/2002	31/12/2001
	France	Export	Total	Total	Total
Vente de marchandises		57 712	57 712	54 000	
Production vendue de biens					
Production vendue de services	365 349		365 349	290 557	358 886
Chiffre d'affaires	365 349	57 712	423 061	344 558	358 886
Production stockée					
Production immobilisée			356 048		
Subventions d'exploitation				110 000	
Reprises sur provisions et transfert de charges			668		1 093
Autres produits			746	767	
Total produits d'exploitation			780 523	455 325	359 980
Achat de marchandises					1 768
Variation de stock					
Achat de matières premières					
Variation de stock					
Autres achats et charges externes			132 961	129 807	35 252
Impôts, taxes et versements assimilés			8 637	8 389	1 786
Salaires et traitements			285 262	191 873	179 912
Charges sociales			103 796	72 087	68 769
Dotations aux amortissements sur immobilisations			198 626	40 137	50 684
Dotations aux provisions sur actif circulant			9 000		
Dotations aux provisions pour risques et charges :			5 122		
Autres charges			3		
Total charges d'exploitation			743 406	442 294	338 174
Résultat d'exploitation			37 117	13 030	21 805
Autres intérêts et produits assimilés					
Produits nets sur cessions VMP					
Produits financiers			0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilés			1 270	338	
Différence négative de change					
Charges financières			1 270	338	0
Résultat financier			-1 270	-338	0
Résultat courant avant impôt			35 910	12 692	21 805
Sur opérations de gestion					
Sur opérations en capital			518		
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Produits exceptionnels			518	0	0
Sur opérations de gestion			20 688	252	
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements et provisions					
Charges exceptionnelles			20 688	252	0
Résultat exceptionnel			-20 170	-252	0
Participation des salariés					
Impôt sur les bénéfices			- 298 736	1 960	7 875
Résultat net de l'exercice			314 476	10 479	13 930

I - RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées d'une part d'acquisitions de brevets, marques et clientèle (166 K€) et d'autre part, de frais de recherche et développement (787 K€)

Ces derniers sont amortis sur une durée de 4 années sans prorata temporis. Le total des amortissements relatifs à ces frais de recherche s'élève à 281 K€ au 31 décembre 2003.

1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

1.3 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Les créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

FAITS CARACTERISTIQUES

Frais de recherche et développement : un commentaire relatif à ces frais de recherche et développement figure dans le paragraphe « règles et méthodes comptables ».

De plus, la société opte au 31-12-2003 pour le crédit d'impôt en faveur de la recherche dont le montant s'établit à 312 K€.

2 – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

2.1 Les immobilisations

Rubriques	Valeur brute début exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisition apports création virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et R&D	296 934		489 891
Autres immobilisations incorporelles	166 462		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques et outillage indus			
Installations générales, agencements			
Matériels de transport			21 400
Matériels de bureau, informatique	25 897		92
	25 897		21 492
Immobilisations Financières			
Autres participations			15 245
			15 245
TOTAL GENERAL	489 293		526 628

Rubriques	Diminution par virement	Diminution par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et R&D			786 824	
Autres immobilisations incorporelles			166 462	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques et outillage indus				
Installations générales, agencements				
Matériels de transport			21 400	
Matériels de bureau, informatique			25 989	
			47 389	
Immobilisations Financières				
Autres participations			15 245	
			15 245	
TOTAL GENERAL			1 015 921	

2.2 Les amortissements

2.2.1 Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et R&D	92 805	188 097		280 902
Autres immobilisations incorporelles	19 157			19 157
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques et outillage indus				
Installations générales, agencements				
Matériels de transport		4 161		4 161
Matériels de bureau, informatique	1 440	6 368		7 809
	1 440	10 530		11 970
TOTAL GENERAL	113 403	198 626		312 029

2.2.2 Ventilations des dotations aux amortissements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et R&D	188 097		
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques et outillage indus			
Installations générales, agencements			
Matériels de transport	4 161		
Matériels de bureau, informatique	6 368		
	10 530		
TOTAL GENERAL	198 626		

2.3 Provisions inscrites au bilan

	Montant début d'exercice	Augmentation dotation	Diminution reprise	Montant fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges		5 122		5 122
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Provisions sur comptes clients		9 000		9 000
TOTAL GENERAL		14 122		14 122

2.4 Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL			
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	21 518	21 518	
Autres créances clients	407 216	407 216	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	(3 237)	(3 237)	
Impôts sur les bénéfices	295 372	295 372	
Taxes sur la valeur ajoutée	81 283	81 283	
Groupe et associés	74 958	74 958	
Débiteurs divers	64 807	64 807	
Charges constatées d'avance	4 538	4 538	
TOTAL	946 465	946 465	

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	+ d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- 1 an max à l'origine	10 373	10 373		
- à plus de 1 an à l'origine	44 133	17 995	26 138	
Emprunts et dettes financières diverses	56	56		
Fournisseurs et comptes rattachés	441 928	441 928		
Personnels et comptes rattachés	20 363	20 363		
Sécurité sociale et autres organismes	54 256	54 256		
Impôts sur les bénéfices	3 347	3 347		
Taxe sur la valeur ajoutée	82 004	82 004		
Autres impôts, taxes et assimilés	3 412	3 412		
Groupe et associés	99 605	99 605		
Autres dettes	16 584	16 584		
TOTAL GENERAL	776 061	749 923	26 138	

2.5 Amortissements frais de recherche et développement

	Valeur brute	Amortissement	% d'amort
Frais de personnel affecté à la recherche	786 824	280 902	35,7
TOTAL	786 824	280 902	35,7

2.6 Comptes de régularisation

	31-12-2003	31-12-2002
CHARGES A PAYER		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	56	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 980	1 823
Dettes fiscales et sociales	14 711	6 146
TOTAL	20 748	7 969
PRODUITS A RECEVOIR		
Autres créances	57 648	
TOTAL	57 648	
CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
Charges d'exploitation	4 538	
TOTAL	4 538	

2.7 Capital social

	Nombre parts	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	21 808	19,83
Actions émises pendant l'exercice		
Actions remboursées pendant l'exercice		
Actions composant le capital social en fin d'exercice	21 808	19,83

2.8 Effectif moyen

Engagements donnés	Personnel salarié	Personnels mis à la dispo de l'entreprise
Cadres	8	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	1	
Ouvriers		
TOTAL	9	

NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ANNEXES DES COMPTES SOCIAUX

1. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires sont conformes au Bulletin COB 352.

Le chiffre d'affaires de Global Interface se compose de :

Prestations de services pour	365 349 €
Ventes de logiciels pour	57 712 €
Soit un Chiffre d'affaire total de	423 061 € .

- Prestations de services

Les prestations de Services, composant 85% du chiffre d'affaires de global Interface Communication, correspondent essentiellement à la facturation du personnel prêté à la société Global Interface selon la convention de mise à disposition du personnel conclue entre ces sociétés. Ces prestations sont facturées mensuellement.

- Vente de logiciels spécifiques

Il s'agit de logiciels spécifiques qui nécessitent des adaptations pour répondre aux besoins de chaque client. Ces produits comprennent une licence annuelle, et une prestation d'adaptation à l'environnement technique du client. Ces produits sont facturés lors de leur livraison.

2. Avances conditionnées

Les avances conditionnées inscrites en autres fonds propres de Global Interface Communication s'élèvent à 110 000 €. Elles comprennent une avance conditionnée consentie par la Coface (10 000 €) et une autre par l'Anvar (100 000 €).

Avance consentie par la Coface.

Dans le cadre d'un contrat de prospection sur le marché nord américain associant Global Interface Communications et les sociétés Global Interface Electronique et Global Interface, Global Interface Communications a perçu de la Coface une somme 10 000 € sur un montant total de 130 000 €.

Conditions Générales :

- Période de garantie par la Coface: 3 ans du 01/10/2003 au 30/09/2006
- Période d'amortissement : 4 ans du 01/10/2006 au 30/09/2010
- Budget global : 350 000 €
- Budget premier exercice : du 01/10/2003 au 30/09/2004 : 130 000 €

Conditions de remboursement

Les avances consenties sont remboursées à hauteur d'un pourcentage des recettes réalisées sur le marché nord-américain (7% pour les biens, 14% pour les services, 30% pour les licences, redevances et autres droits) jusqu'à remboursement intégral de l'avance consentie pendant la période d'amortissement.

De ce fait, les indemnités non remboursées, du fait de recettes insuffisantes à la fin de la période d'amortissement, restent définitivement acquises à l'entreprise.

Avance consentie par l'Anvar

L'Anvar a accordé à Global Interface communication une avance conditionnée de 100 000 remboursable selon l'échéancier suivant :

- 30 000 € le 30/09/04
- 70 000 € le 30/09/2005.

Pour ces deux avances, le dénouement des opérations se traduit soit par un succès, et alors les avances seront entièrement remboursées, (caractère de dettes) soit par un échec, qui entraînera un abandon de ces avances par les organismes concernés, et qui constituera un produit exceptionnel pour l'entreprise (en dehors de la garantie forfaitaire de remboursement à l'Anvar de 30 000 €).

3. Tableau de variation des Capitaux Propres

		Exercice 2003
A		
1.	Capitaux propres à la clôture de l'exercice 2002 avant affectations	374 269
2.	Affectation du résultat à la situation nette à l'AGO du 18 juin 2003	10 479
3.	Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice 2003	384 748
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice 2003	
1.	Variation du capital	
2.	Variation des autres postes	
C	Capitaux Propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs (=A3+B)	384 748
D	Variations en cours d'exercice	
1.	Variation du capital	100 000
2.	Variation des Primes, réserves, report à nouveau	
3.	Variation des « provisions » relevant des capitaux propres	
4.	Contreparties de réévaluations	
5.	Variation des Provisions réglementées et subventions d'équipement	
6.	Autres variations	
7.	Résultat de l'exercice 2003	314 476
	Total des variations aux cours de l'exercice	414 476
E	Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (=C+D)	799 224
F	Variation totale des capitaux propres au cours de l'exercice (= E-C)	414 476
G	Dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	100 000
H	Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (=F-G)	314 476

4. Tableau récapitulatif des liens avec les parties liées

Postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	avec laquelle la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commande (actif circulant)		
Créances Clients et comptes rattachés		
Autres créances (compte courant débiteur)	74 958	
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 907	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Achat de prestations de services (sous-traitance) : 125 000 € auprès de Global Interface Electronique.

5. Engagement Hors Bilan

Il n'existe pas d'engagement Hors Bilan.

6. Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
Des organes de direction ou de gérance	
Des organes d'administration	
Des organes de surveillance	
Total	

M. Marius Pindra n'a pas perçu de rémunération brute annuelle au 31/12/03 sur cette société.

7. Tableau Filiales et Participations

En euros

FILIALES ET PARTICIPATIONS	CAPITAL SOCIAL	RESERVE ET REPORT A NOUVEAU	QUOTE-PART DE CAPITAL DETENUE (EN %)	VALEUR BRUTES DES TITRES DETENUS	VALEUR NETTE DES TITRES DETENUS	PRETS ET AVANTAGES CONSENTIS PAR LA SCTE	CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR LA SCTE	CA HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTAT DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR LA SOCIETE
Renseignements concernant les filiales et participations (filiales détenues à plus de 50%)										
Global Interface Electronique	60 000	23 328	50%	15	15	-	-	651 511	- 437	-
Renseignements concernant les filiales et participations (filiales détenues de 10 à 50 %)										
Néant										
Autres participations										
Néant										

8. Résultat financier

Rubrique	Montant	Détail
Produits Financiers	-	
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	1 207,20	
Résultat Financier	-1 207,20	

9. Résultat Exceptionnel

Rubrique	Montant	Détail
Produits exceptionnels		
Produits excep./op.gestion	518,00	Régularisation
Charges Exceptionnelles		
Charges excep./op.gestion	6 772,92	Redressement IS
Charges excep./op.gestion		Annulation de créance
Pénalité	13 915,30	Pénalités de retard redressement TVA
Résultat exceptionnel	- 20 170	

10. Flux de trésorerie

GLOBAL INTERFACE - COMPTES SOCIAUX		2003
Résultat net		314
Production Immobilisée en cours		-
Amortissements et provisions (hors provision sur actif circulant)		204
Marge brute d'autofinancement	a	518
Avances et acomptes versés sur commande		- 48
Clients et comptes rattachés		- 139
Autres créances		- 386
Compte de régularisation		- 5
Fournisseurs et comptes rattachés		208
Dettes fiscales et sociales		20
Autres dettes		16
Variation du besoin en fonds de roulement	b	- 333
Flux net de trésorerie généré par les activités (a+b)	A	186
Variation des Immobilisations Incorporelles		
Frais de recherche		- 490
Concession, brevets licences		-
Variation des Immobilisations Corporelles		- 21
autres immo en cours		-
Variation des autres actifs financiers		- 15
. Dépôts et cautionnements		-
Incidence de variation de périmètre		-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	B	- 527
Variation Emprunts et dettes financières		66
Avances conditionnées		110
Augmentation de capital en numéraire		100
Dividendes versés aux actionnaires		-
Autres variations des capitaux		-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	C	276
Variation de trésorerie	A+B+C	- 65
Trésorerie d'ouverture	D	66
Trésorerie de clôture	A+B+C+D	1
Trésorerie de clôture réelle	D	1

5.2.4 Rapport d'audit du Commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée dans le cadre de votre projet d'introduction en Bourse, nous vous présentons notre rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 sur de la société GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

Le principe de spécialisation des exercices n'avait pas été respecté en 2001 et 2002 en raison notamment d'un décalage dans l'enregistrement des charges et produits à l'intérieur des sociétés du groupe. Le montant en débit est de 60 837.60 € et en crédit 55 986.25€, soit une différence nette de 4 851.35€. Les régularisations intervenues en 2003 laissent en suspens des petites sommes non significatives.

L'actif social est notamment composé, à concurrence de 786 800€ en brut et 506 000€ en net, de frais de recherche et développement relatifs aux projets de « développement de logiciels de traçabilité des documents électroniques et services associés » « CONTENT TRACKER » et Protection des données « CONTENT SECURE ».

A ce titre, votre société a perçu une aide à l'innovation de l'ANVAR de 100 000 € notifiée le 16 juin 2003 après instructions technique et financière effectuées par l'ANVAR dans les conditions prévues à l'article 7 du décret n° 97-682 du 31 mai 1997. Deux demandes de brevet d'invention ont été déposées le 19 avril 2004. Les dépenses activées ont été amorties sur 4 ans, l'exercice 2003 inclus. Les contrats présentés permettent de valider l'hypothèse d'une réussite commerciale. Les frais de recherche et développement ont fait l'objet d'une demande de « crédit impôt recherche » de 311 542€ conforme au formalisme fiscal.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 15 septembre 2004

Le commissaire aux comptes
FIDUCIAIRE BONNEFOY ET MOUGEL

René BONNEFOY

5.2.5 Rapport Spécial de la gérance

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L223-19 du Code de commerce, la Gérance d'une société à Responsabilité Limitée doit présenter à LAGO annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par des personnes interposées entre la société et un gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Nous vous indiquons que sont intervenues au titre de l'exercice écoulé les conventions suivantes :

- Conventions de mise à disposition de personnel et d'études avec la société GLOBAL INTERFACE
- Conventions de mise à disposition de personnel et d'études avec la société GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE
- Convention de bail à loyer avec la SCI ELYSEE 76 pour les bureaux au 76 avenue des Champs Elysées 75 008 Paris :
Montant du loyer : 4 573.50 euros
Dépôt de garantie : 0 euros
- Convention de compte courant avec la société GLOBAL INTERFACE : compte courant non rémunéré
- Convention de compte courant avec la société GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE : compte courant non rémunéré

Personne concernée : Monsieur Marius PINDRA

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 225-38 du Nouveau Code de Commerce.

Fait à Paris

LA GERANCE

Monsieur Marius PINDRA

Au cours de l'exercice 2003

Le montant des conventions perçues pour la mise à disposition du personnel : 260 470 euros

Au 31 décembre 2003, les comptes courants de GLOBAL INTERFACE COMMUNICATION avec GLOBAL INTERFACE ELECTRONIQUE et GLOBAL INTERFACE sont les suivants :

- Compte courant créditeur de 74 958 € avec GIE
- Compte courant débiteur de 73 738 € avec GI

5.3 COMPTES PREVISIONNELS

5.3.1 Bilan

En K€	2003 (pf) Net	2004 Net	2005 Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	1034	1600	2150
Amortissements incorporels	-300	-654	-1140
Immobilisations corporelles	164	164	164
Amortissements corporels	-98	-132	-164
Immobilisations incorporelles en cours	50		
Immobilisations financières	7	7	7
Total actif immobilisé	857	985	1 017
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	650	941	1 307
Autres créances	869	337	291
Valeurs mobilières	23	0	0
Disponibilités	2	932	1 299
Comptes de régularisations	5	0	0
Total actif circulant	1 549	2 210	2 897
TOTAL GENERAL	2 406	3 195	3 914

(pf) : pro forma

	2003 (pf) Net	2004 Net	2005 Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital	433	1 603	1 603
Boni de Fusion		81	81
Réserve légale	36	16	160
Réserves	204		
Report à nouveau	16	78	144
Résultat exercice	306	210	488
Total capitaux propres	995	1 988	2 476
Avances conditionnées	230	280	350
Prov risques et charges	9		
DETTES			
Emprunts et dettes financières	219	80	30
Fournisseurs et comptes rattachés	178	120	236
Autres dettes	774	727	822
Comptes de régularisations			
Dettes	1 171	927	1 088
TOTAL GENERAL	2 406	3 195	3 914

(pf) : pro forma

5.3.2 Comptes de résultat

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	2003 (pf)	2 004	2 005
Chiffre d'affaires			
Prestations de services	1 470	1 550	2 600
Ventes export Europe	139	150	450
Prestations export USA	105	170	250
Ventes de marchandises	52	50	50
Ventes logiciels France	9	50	550
Ventes logiciels export USA	57	70	450
Produits Annexes	5	20	20
Sous Total chiffre d'affaires	1 837	2 060	4 370
Production immos.incorporelles	490	450	550
Production Immobilisée en cours	50		
Transferts de charges et reprise provisions	29	75	
Autres produits	13		
Subventions d'exploitation		85	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 419	2 670	4 920
Achats consommés			
Achats	88	35	130
Crédit bail	8	20	20
Locations	70	80	110
Primes d'assurances	25	30	30
Services extérieurs divers		10	10
Rémunérations d'intermédiaires	245	321	350
Publicité	5	20	380
Déplac. Missions réceptions	22	20	40
Frais postaux et telecom	25	30	55
Services bancaires	17	30	50
Autres services divers		10	10
Total achats consommés	505	606	1 185
VALEUR AJOUTEE	1 914	2 064	3 735
Impôts et taxes	18	60	110
Salaires	1 173	1 050	1 800
Charges sociales	432	370	710
Autres charges de personnel	10	29	80
Total charges de personnel	1 615	1 449	2 590
Autres charges de gestion	41	0	0
Amort immos incorporelles	188	354	486
Amort immos corporelles	34	34	32
Provisions	25		
Total amort & provisions	247	388	518
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7	167	517
Produits financiers			
Charges financières	4	15	50
RESULTAT FINANCIER	-4	-15	-50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-11	152	467
Produits exceptionnels	108		
Charges exceptionnelles	93	100	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	15	-100	0
RESULTAT AVANT IMPOT	4	52	467
Impôts sur les sociétés		17	154
Impôts sur les sociétés (économie d'impôt)	-302	-175	-175
RESULTAT NET	306	210	488

(pf) : comptes pro forma

5.3.3 Tableau de flux de trésorerie (K€)

Flux de trésorerie liés à l'activité :		2003(pf)	2004	2005
Résultat net		306	210	488
Transfert de charges			-66	
Amortissements et provisions (hors provision sur actif circulant)		231	388	518
Variation des impôts différés				
Variation provision pour risque			-9	0
Marge brute d'autofinancement	a	537	523	1006
Clients et comptes rattachés		-137	-291	-366
Autres créances		-383	(1) 578	46
Compte de régularisation		-5	5	0
Fournisseurs et comptes rattachés		16	-58	116
Autres dettes		-12	-47	95
Variation du besoin en fonds de roulement	b	-520	184	-109
Flux net de trésorerie généré par les activités (a+b)	A	16	710	897
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement:				
Variation des Immobilisations Incorporelles				
Frais de recherche		-490	-450	-550
Concession, brevets licences		-80		
Variation des Immobilisations Corporelles		-28		
Autres immobilisations en cours		-50		
Dépôts et cautionnements		46		
Acquisitions d'immobilisations (titres des sociétés du groupe)			-130	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	B	-603	-580	-550
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement :				
Variation Emprunts et dettes financières		175	-139	-50
Avances conditionnées		230	50	70
Augmentation de capital en numéraire		100	1000	
Frais d'émission			-133	0
Autres variation de capitaux		25		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	C	530	778	20
Variation de trésorerie	A+B+C	-57	908	367
Trésorerie d'ouverture	D	82	25	932
Trésorerie de clôture	A+B+C+D	26	932	1 299
Trésorerie de clôture réelle	D	26	932	1 299

(pf) : comptes pro forma

Commentaires :

(1) Autres créances 2004 : 337 k€- créance d'impôt différé non décaissable : 46 k€ - autres créances 2003 : 869 k€ = -578 k€.

Variation des situations nettes en 2004 et 2005 :

(en k€)	2004	2005
Situation en début d'exercice	995	1 988
Augmentation de capital	1 000	
Frais d'émission net d'impôt	-87	
Annulation des titres achetés	-130	
Résultat de l'exercice	210	488
Situation en fin d'exercice	1 988	2 476

5.3.4 Hypothèses de construction des prévisionnels

Les informations présentées dans les notes ci-dessous sont exprimées en milliers d'euros. Les comptes prévisionnels sont établis selon les mêmes règles d'évaluation et de présentation que celles appliquées aux comptes pro-forma.

A - Compte de résultats pro forma prévisionnel

1 - Constitution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reflète les deux activités complémentaires de Global Interface :

I - Une activité Solutions : ce sont les ventes de logiciels dans le domaine de la gestion de contenus électroniques et du digital rights management, Content Tracker et Content Secure. Après deux années intenses de recherche et développement, cette activité encore peu représentative en terme de revenus permettra à la société de trouver un bon relais de croissance pour l'avenir que ce soit en France ou aux Etats Unis. L'année 2004 a permis de développer une version pour les mobiles et une portabilité sur des environnements dédiés comme Weblogic, Websphere.

a) Vente de logiciels France :

Le poste moyen d'un « client logiciel » est de 29 200 euros comprenant 16 000 euros de licence, 3 200 euros de maintenance, 10 000 euros d'installation. Global Interface s'est fixé comme objectif d'acquérir 2 clients nouveaux d'ici fin 2004 et 18 en 2005.

Pour y parvenir, les actions menées dans ce domaine sont nombreuses :

- Participation à des salons professionnels : Global Interface a participé en avril au Nab Show, en juin à l'Expo et prévoit de participer au Comdex en novembre
- Participation à des conférences ciblées : Global Interface a participé en juin au colloque organisé par la DDM (Direction des Medias, cabinet du Premier Ministre), et en juin au colloque Riam, Ministère de la Recherche.
- Organisations de séminaires sur le thème de la protection des données et de la traçabilité comprenant quatre sessions par an.
- Mise en place d'un réseau de partenaires dont l'objectif est la revente des solutions aux entreprises et administrations. Aujourd'hui les sociétés Bea Weblogic (50% du marché des serveurs), AD Perform, Mediapps, Xylème, Eurocortex sont des partenaires commerciaux. Les sociétés Sun, Sybase, IBM, Software AG sont en cours de négociation.
- Mise en place de contrats auprès des médias. Aujourd'hui, Global Interface a signé avec le groupe Amaury (l'équipe), le groupe Tests (01Net) et est en cours de négociation avancée avec le groupe Emap (Top Santé), la Socpresse (Le Figaro), Le Monde, le groupe Moniteurs, Company News (filiale AFP).
- Arrivée de nouveaux commerciaux : Global Interface prévoit d'embaucher deux ingénieurs avant vente d'ici fin 2004. En général, un commercial développe un chiffre d'affaires en année 1 de 500 000 euros.

b) Vente de logiciels export US

Global Interface prévoit un chiffre d'affaires de 70 000 euros de vente de logiciels aux Etats Unis et Canada en 2004 et de 450 000 euros en 2005. Aux Etats Unis, les prix des solutions de Global Interface sont de 120 000 euros comprenant une installation sur site, une maintenance évolutive, les logiciels Content Tracker et Content Secure.

Pour renforcer sa présence commerciale aux Etats Unis, Global Interface s'appuie sur une assurance prospection accordée par la Coface de 350 000 euros. Cette assurance prospection a permis l'ouverture d'une agence commerciale à New York et la mise en place d'actions commerciales (création d'un site Internet américain, participation à des salons, marketing direct).

Des contrats de type « Test and Buy » ont déjà été proposés à Seentech, ONU, JP Morgan, Bloomberg, Deutsche Bank. Le marché US est particulièrement réactif aux solutions.

La mise en place des solutions s'accompagne également d'une offre de services complémentaires (génération d'étiquettes, conservation des données) et de conseil (intégration dans les systèmes d'information du client) permettant à Global Interface d'avoir une politique de prix agressive (la licence de Content Tracker est de 16 000 euros, celle de Content Secure de 20 000 euros).

II - Une activité de Missions : ensemble de prestations de services auprès des directions générales et des maîtrises d'ouvrage de grands projets informatiques intégrant les aspects de conception, de communication, de documentation et de formation.

Cette activité a vocation à progresser en raison d'une reprise de la croissance et donc d'un retour à l'investissement des clients mais également du fait de notre présence accrue dans les secteurs de la sécurité des contenus et de la téléphonie mobile. Le chiffre d'affaires est étroitement lié au nombre de salariés détachés dans les entreprises, Global Interface souhaitant intégrer au moins dix nouveaux salariés par an.

Les directions prises pour les années 2004 et 2005 sont :

- développement des comptes clients existants en télécommunications et DRM ;
- acquisition de nouveaux clients dans ces deux domaines.

a) Développement des comptes clients existants :

En 2004, Global Interface a conservé l'ensemble de ses clients acquis les précédentes années pour lesquelles des contrats sont émis régulièrement avec une période d'activité historiquement importante en fin d'exercice. Global Interface escompte réaliser avec ses clients acquis un chiffre d'affaires de 1 700 000 euros en 2004 conforme à 2003 puis une progression plus significative en 2005 de 20%.

Pour mettre en œuvre cette progression, Global Interface a dédié deux commerciaux à plein temps, dont l'un présent dans l'entreprise depuis juillet et qui concrétisera ses premières affaires d'ici fin 2004.

b) Acquisition de nouveaux clients :

Depuis le début de l'année, Global Interface a acquis deux nouveaux clients : Areva et Renault Sport et se fixe comme objectif l'acquisition de 2 autres clients d'ici fin 2004 puis de 6 clients en 2005.

En moyenne, un poste client sur l'année représente 110 000 euros, soit un prévisionnel prorata temporis sur les clients nouveaux « prestations » de 100 000 euros en 2004 et de 1 000 000 euros en 2005.

2 - Augmentation de capital :

L'introduction en bourse de Global Interface par le biais d'une augmentation de capital de 1 million d'euros doit lui permettre d'accélérer courant 2005 la commercialisation des solutions et de renforcer ses capacités de développements.

L'attribution des fonds (déduction faite des frais liés à l'introduction restant, une partie ayant été supportée en 2004) sera fera comme suit :

Postes	2004
Commerciaux europe (100 KE annuel)	1 100 000
Commerciaux US (100 KE annuel)	1 100 000
Responsable ventes indirectes (80 KE annuel)	1 80 000
Ingénieurs support Europe (80 KE annuel)	1 80 000
Total nouveaux salariés « solutions »	360 000
Marketing, communication	380 000

3 - Production immobilisée :

La production immobilisée représente les investissements de recherche et développement et sera sensiblement la même en 2004 et 2005 qu'en 2003. Elle est budgétée en nombre d'heures allouées avec comme objectif de représenter 15 à 20% du chiffre d'affaire. Elle est généralement liée à un projet mené en collaboration avec un Ministère :

- En 2002, un premier projet a été initié avec le Ministère de la Recherche et le Centre National Cinématographique au travers du RIAM pour le développement de la première version de Content Tracker. Une subvention de 110 000 euros a été accordée à cette occasion.

- En 2003, un second projet soutenu par Anvar a permis à la société de finaliser Content Secure. Une avance remboursable de 100 000 euros avec une première échéance de 30 000 euros fin 2004 et une seconde de 70 000 euros fin 2005 a été accordée par Anvar.

- En 2004, un troisième projet soutenu par le RIAM permettra d'obtenir une version de Content Tracker pour les téléphones portables. Une subvention de 85 000 euros a été notifiée en septembre.

La production immobilisée incorporelle de 500.000 euros projetée pour fin 2004 correspond au transfert de 50 000 euros d'immobilisations incorporelles en cours de 2003 et 450 000 euros de production immobilisée au titre de 2004.

4 - Achats consommés :

Outre les augmentations liées à l'augmentation de la masse salariale, les postes suivants évoluent significativement :

- A la baisse pour le personnel intérimaire et prêté, Global Interface ayant décidé de faire de moins en moins appel à la sous traitance.
- En augmentation pour les honoraires liés à une gestion comptable et juridique en adéquation avec l'augmentation de capital prévue en 2004 (poste Rémunération d'intermédiaires et Charges exceptionnelles) et pour le poste Publicité lié aux dépenses de communication et de marketing de la société dans l'objectif de consolider son avance commerciale.

5 - Charges de personnel :

Elles sont stables en 2004 avec une légère diminution liée au statut de jeune entreprise innovante et en augmentation en 2005 pour représenter à fin 2005 environ 50 personnes. Une légère augmentation de la moyenne des salaires est également envisagée.

La stratégie de ventes des solutions logicielles repose sur la mise en œuvre de ressources marketing efficaces dès le premier semestre 2005 :

- Une force de vente directe pour les grands comptes, prioritairement médias:
En Europe comme aux US : une structure comprenant des commerciaux, des ingénieurs Avant-vente, et des ingénieurs support
- Des partenaires de distribution de la solution auprès des grands comptes
En Europe comme aux US : un responsable des ventes indirectes,

Le nombre de développeurs est calculé en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel selon une méthodologie qui prend en compte :

- le nombre moyen de licences vendues par développeur
- une répartition estimée par ligne d'activité entre développement de produit et service facturé
- la prise en compte d'un décalage estimé de 1 à 2 ans entre le développement des produits et la réalisation du chiffre d'affaires associé.

6 - Dotations aux amortissements incorporelles :

Les dotations en 2004 et 2005 sont principalement liés aux frais de recherche et développement et aux frais d'établissement à hauteur de 22 keuros. Les amortissements de recherche et développement se font linéairement sur 4 ans, les amortissements des frais d'établissement se font linéairement sur 3 ans.

Elles ont été calculées à partir des investissements budgétés en recherche et développement avec des taux d'amortissement moyens conformes aux taux appliqués dans les comptes historiques.

7 - Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles représentent la partie des frais liés à la cession.

8 - Impôts dus sur les sociétés :

L'IS a été calculé avec un taux unique de 34 % sur les 3 années. Un crédit impôt recherche a été évalué en fonction de la variation de la production immobilisée.

En 2004 et 2005, Global Interface bénéficiera d'un crédit d'impôt recherche de 175 000 euros qui viendra en déduction des impôts sur les sociétés.

B - Bilan

1 - Immobilisations corporelles et incorporelles :

Il a été tenu compte des investissements budgétés en recherche et développement, des frais d'établissement et des dotations aux amortissements pratiqués sur les immobilisations antérieures et nouvelles.

Les immobilisations incorporelles comprennent des frais d'établissement de 66 Keuros (1/3 des 200 000 euros de frais liés à l'augmentation de capital).

2 - Autres créances :

L'économie d'impôt de 175 000 euros est intégrée dans ce compte.

3 - Capital :

Le capital 2004 intègre le nouveau capital de 690 000 euros, l'augmentation de capital de 1 000 000 euros en 2004 déduction, la diminution de la prime d'émission à hauteur de 133 Keuros représentant les 2/3 des 200 000 euros de frais liés à l'augmentation de capital ainsi que de 45 658 euros imputés à une déduction de l'impôt société.

4 - Boni de fusion :

Il a été tenu compte d'un boni de fusion de 81 Keuros.

5 - Avances conditionnées d'état :

Il s'agit du poste Coface de 350 000 euros sur trois ans (en 2004, elles comprennent 130 Keuros de 2003 et 150 Keuros concernant 2004).

6 - Autres dettes :

Elles sont essentiellement liées à un redressement IS et à une TVA due qui ont déjà été comptabilisées dans les comptes 2003 ainsi qu'au remboursement Anvar de 70 Keuros

7 - Flux de trésorerie :

Il a été tenu compte de l'achat des titres des sociétés GI et GIE pour un montant de 130 000 euros (acquisition des immobilisations).

CHAPITRE 6

• RENSEIGNEMENT CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION •

6.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1.1. Conseil d'Administration

6.1.1.1 Composition

	Fonction	Date de nomination	Date de fin de mandat
M. Marius PINDRA	Président	Nommé lors de l'AGE du 30-04-2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
M. Pierre NOIZAT	Administrateur	Nommé lors de l'AGE du 30-04-2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009
Mme. Sélia WINCKLER	Administrateur	Nommé lors de l'AGE du 30-04-2004	AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

6.1.1.2 Autres mandats sociaux exercés par les membres du conseil d'administration

	Nature du mandat	Sociétés
M. Marius PINDRA	Pdt du Conseil d'administration Gérant Gérant Gérant	GLOBAL INTERFACE SA INFORIM BMP Investissement SCI Elysées 76 Investissement
M. Pierre NOIZAT	Administrateur	GLOBAL INTERFACE SA
Mme. Sélia WINCKLER	Administrateur	GLOBAL INTERFACE SA

6.1.1.3 Fonctionnement

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois à douze membres, ceux d'entre eux ayant la qualité de personnes physique ainsi que les représentants permanents de personnes morales administrateurs devant être âgés de moins de 85 ans et détenir au moins une action.

Le conseil d'administration assure collégalement l'administration et les attributions que lui confie la loi et le règlement. Le président du Conseil d'administration assure sous sa responsabilité la direction générale de la société et sa représentation auprès des tiers. A ce titre, il dispose à l'égard des tiers des pouvoirs définis par la loi et le règlement

Le conseil d'administration doit, si la société satisfait aux critères légaux, établir les documents comptables et financiers et les rapports spécifiques prescrits par les articles L 232-2 et L232-3 puis, lui-même et son président, se conformer, s'il y a lieu, aux prescriptions des articles L 234-1, L234-2, L234-3 du Nouveau Code de Commerce.

Le comité d'entreprise ou, à son défaut, les délégués du personnel, exercent les attributions prévues aux articles L422-4 et L432-5 du Code du Travail.

• Gouvernement d'entreprise :

Le Conseil d'administration ne comprend pas de membre indépendant au sens du rapport Bouton, ni d'administrateur élu par les salariés.

- Il n'existe aucun règlement intérieur au conseil d'administration ;
- Le conseil d'administration n'a formé aucun comité.

6.1.2. Organe de direction

6.1.2.1 Composition

Président Directeur Général : Monsieur Marius PINDRA
Directeur Général : Monsieur Pierre NOIZAT

6.1.2.2 Fonctionnement

Le Président du conseil d'administration assure sous sa responsabilité la direction générale de la société et sa représentation auprès des tiers. A ce titre, il dispose à l'égard des tiers des pouvoirs définis par la loi et le règlement.

Sur proposition de son Président Directeur Général, le conseil d'administration peut nommer UN, voire, si le capital social atteint la limite légale, CINQ directeurs généraux délégués dont Trois au moins dans ce cas doivent être choisis parmi les administrateurs.

Dans les rapports internes et sans qu'une éventuelle limitation de pouvoirs puisse être opposée aux tiers, l'étendue et la durée du mandat des directeurs généraux délégués sont déterminés par le conseil d'administration, en accord avec son Président.

Le Président Directeur Général et le ou les directeurs généraux délégués peuvent, dans la limite de leurs pouvoirs respectifs, conférer toute délégation de pouvoirs en vue de la réalisation d'opérations déterminées.

6.2. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.2.1. Jeton de présence

A ce jour, aucun jeton de présence n'a été alloué aux membres du conseil d'administration.

6.2.2. Rémunération des mandataires sociaux

La société ayant procédé en avril 2004 à sa transformation de SARL en SA, les mandataires sociaux de la société n'ont à ce jour pas perçu de rémunération.

•Monsieur Marius PRINDRA

Rémunération brute annuelle au 31-12-2003 au titre de son contrat de travail d'ingénieur et de Directeur Commercial : 106 105 euros
Commission : 32 649 euros
Monsieur Marius Pindra n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat de gérant.

Il n'existe pas de prime d'arrivée ou de départ. Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour les mandataires sociaux. Information intégrée dans le prospectus.

6.3. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR, DANS CELUI D'UNE SOCIETE QUI EN DETIENT LE CONTROLE, DANS CELUI D'UNE FILIALE DE L'EMETTEUR OU CHEZ UN CLIENT OU UN FOURNISSEURS SIGNIFICATIF DE L'EMETTEUR

6.3.1. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction

Néant

6.3.2 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers.

Néant

6.3.3 Informations sur les conventions réglementées conclues entre la société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 5% du capital.

Cf rapport spécial de la gérance présenté au paragraphe 5.2.5

6.3.4 Intérêt des dirigeants chez un client ou un fournisseurs significatif de l'émetteur.

Néant

6.4. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.4.1. Intéressement et participation.

Néant

6.4.2. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers.

Néant

C H A P I T R E 7

● EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ●

7.1. RAPPEL DES CHIFFRES CLES

en euros	31/12/2002 (pf)		31/12/2003 (pf)		31/12/2004 (p)		31/12/2005 (p)	
	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
Chiffre d'affaires		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>
	1 675 332		1 837 216		2 060 000		4 370 000	
Résultat d'exploitation		<i>1,2%</i>		<i>-0,4%</i>		<i>8,1%</i>		<i>11,8%</i>
	19 649		-7 484		167 000		517 000	
Résultat courant		<i>1,2%</i>		<i>-0,6%</i>		<i>7,4%</i>		<i>10,7%</i>
	20 381		-11 517		152 000		467 000	
Résultat net		<i>-2,1%</i>		<i>16,6%</i>		<i>10,2%</i>		<i>11,2%</i>
	-35 083		305 593		210 000		488 000	
Total Bilan		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>		<i>100%</i>
	1 556 822		2 405 020		3 195 000		3 914 000	
Capitaux propres		<i>36,3%</i>		<i>41,4%</i>		<i>62,2%</i>		<i>63,3%</i>
	564 784		995 151*		1 988 000		2 476 000	
Endettement financier		<i>2,9%</i>		<i>9,1%</i>		<i>2,5%</i>		<i>0,7%</i>
	44 523		219 451		80 000**		30 000**	

(pf) comptes pro forma (p) comptes prévisionnels

* Les comptes pro forma 2003 ne tiennent pas compte de l'acquisition complémentaire des titres de GI et GIE par GIC. L'intégration de cette acquisition d'un montant de 130 K€ (effective et comptabilisée en 2004). diminuera les capitaux propres en 2003 de 995 K€ à 865 K€.(cf §5.1.3 principes d'agrégation des comptes pro forma).

** GLOBAL INTERFACE bénéficie d'avances conditionnées (cf pages 47 du présent prospectus) qui auront caractère de dettes en cas de succès des développements de la société et augmenteraient l'endettement financier pour les montants suivants : - à moins d'un an : 30Keuros (ANVAR) - à plus d'un an : 70Keuros (ANVAR) + 130Keuros correspondant à des sommes perçues auprès de la Coface + 220Keuros correspondant à des versements à venir de la Coface pour les exercices 2004 et 2005. Les remboursements Coface devant intervenir à compter d'octobre 2006.

L'activité « Missions » maintient une bonne progression annuelle dans un marché qui renoue avec la croissance.

L'activité « Solutions » progresse significativement grâce aux efforts de recherche et développement entrepris en 2002 et 2003 et par l'ouverture de nouveaux marchés à l'international.

L'activité « Solutions », moins gourmande en ressources humaines, permet de mieux rentabiliser la masse salariale et d'augmenter la valeur ajoutée par personne.

Les charges externes augmentent dans le temps pour financer des postes liés au marketing et à la communication des solutions logicielles. Elles sont financées en grande partie par l'augmentation de capital prévue dans le cadre de l'introduction en bourse.

Les bénéfices augmentent dans le temps pour représenter d'ici 2005, 10% du CA tout en maintenant un endettement faible.

La situation de trésorerie au jour de l'introduction (début septembre 2004) s'établit à 15 000 euros sachant que 240 000 euros mobilisés auprès de la BDPME ont été versés à l'entreprise en août et que l'entreprise a réglé à hauteur 150 000 euros de frais liés à l'introduction en bourse. Par ailleurs, la société dispose d'une autorisation de découvert de 250 000 euros.

Au 30/06/2004, les principales données de la société sont :

- CA : 860 Keuros
- Rexp : 6 Keuros, Global Interface prévoit de réaliser au 31-12-2004 un résultat d'exploitation de 167 Keuros.
- Trésorerie : 55 Keuros après prise en compte des acquisitions des titres à hauteur de 130Keuros.
- Dettes financières à – d'un an : 109 K euros
- Dettes financières à + d'un an (30/06/2005) : 85 K euros

GLOBAL INTERFACE bénéficie d'avances conditionnées (cf pages 47 du présent prospectus) qui auront caractère de dettes en cas de succès des développements de la société et augmenteraient l'endettement financier pour les montants suivants :

- à moins d'un an : 30Keuros (ANVAR)
 - à plus d'un an : 70Keuros (ANVAR) + 130Keuros correspondant à des sommes perçues auprès de la Coface .
- Les remboursements Coface devant intervenir à compter d'octobre 2006.
- Dettes fournisseurs : 224 Keuros

7.2. EVOLUTIONS RECENTES

- **Transformation juridique de la société**

Dans l'optique de faciliter l'introduction en bourse du groupe Global Interface, les dirigeants ont décidé de transformer la sarl en une société anonyme dénommée Global Interface au capital de 690 000 euros divisée en 690 000 actions de 1 euro.

Absorption des sociétés Global Interface et Global Interface Electronique dans Global Interface par le biais d'une transmission universelle de patrimoine

Cette absorption permet à la société de disposer de nouvelles ressources humaines parfaitement formées sur le marché des missions.

- **Renforcement de l'équipe dirigeante**

Monsieur Pierre Noizat a rejoint la société et a été nommé directeur général. Polytechnicien, MBA aux Etats Unis, directeur du développement de Canal + technologies, pdg de Ex Machina, Monsieur Pierre Noizat a une connaissance aigüe des médias et a toutes les qualités de gestion et de management auxquelles peut prétendre un directeur général.

Le rôle de Monsieur Noizat sera de développer fortement la structure et de faire évoluer l'ensemble des prestations du groupe aussi bien en France qu'à l'international.

- **Mise sur le marché des solutions Content Tracker et Content Secure**

Après avoir investi fortement en 2002 et 2003 dans la recherche et développement, Global Interface a démarré la commercialisation de son progiciel phare Content Tracker qui autorise la traçabilité des contenus électroniques sur les réseaux. Parallèlement, Global Interface a mis au point le progiciel Content Secure, une solution complète de protection des informations et de DRM (Digital Rights Management). En association avec les deux autres solutions de la société, Content Creator et Syndicat Builder, Global Interface est aujourd'hui capable de répondre à tous les besoins d'une entreprise dans le domaine de la publication de documents électroniques, leur traçabilité sur les réseaux et leur protection juridique.

- **Nouveaux clients**

En équipant récemment de nouvelles sociétés comme le groupe Tests (1^{er} site d'information high tech sur Internet), le Figaro (3^{ème} site d'informations quotidiennes national), le groupe Amaury, Company News ou Mediapps, Global Interface se place d'emblée sur le marché de la traçabilité comme un acteur incontournable dans le paysage français.

- **Conquêtes de nouveaux marchés**

La garantie crédit de la Coface, attribuée en décembre 2003 à l'entreprise lui permet de s'adresser aux marchés américains et canadiens, très matures pour acheter ce type de technologies. Des premiers contacts ont été établis avec AP (Associated Press), Toyota US, Bloomberg, New York Times, JP Morgan, Deutsche Bank.

7.3 PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout en renforçant son activité traditionnelle de missions, Global Interface a une opportunité unique de devenir le leader de la traçabilité et de la protection des contenus sur les réseaux numériques. Ces innovations majeures, qui répondent à une demande croissante des sociétés de mesurer son audience et de protéger ses contenus, vont permettre à Global Interface d'assurer son développement de manière très forte aussi bien par la commercialisation de ses solutions que par l'extension de son offre de services sur le marché très technologique de la traçabilité et du digital rights management.

Les compétences très spécialisées des ingénieurs autorisent Global Interface à intervenir aussi bien sur les parties Hardware (contrôle de cartes à puce, de cartes SIM dans les téléphones portables) que sur les parties Softwares (commercialisation de Content Tracker, Content Secure) et le conseil (intégration chez le client, développements spécifiques).

Enfin la sortie prochaine d'une version de Content Tracker en environnement mobile en utilisant les technologies Java, offrira une alternative sérieuse à tous les constructeurs et opérateurs de téléphonie en matière de protection des contenus.

L'introduction sur le marché libre de Global Interface permettra enfin de mobiliser suffisamment de ressources financières pour accélérer la commercialisation des produits et services en France comme à l'international.

• **Atouts/actifs :**

- Global Interface a déposé des brevets en France et aux US sur Content Tracker™ et Content Secure™.
- En finalisant une solution de traçabilité innovante, Content Tracker™, fin 2003, Global Interface a matérialisé une avance technologique incontestable dans ce domaine.
- La capacité d'innovation de Global Interface a été reconnue par plusieurs organismes réputés au travers de nombreuses récompenses: Anvar, RIAM, IST, Capital IT.
- Dans les deux premiers mois de commercialisation de Content Tracker™ en France, Global Interface a ou va signer des références client de premier plan dans le secteur des médias: Le Figaro, Groupe Test, Groupe Moniteur, Emap.
- Avec des ingénieurs parfaitement formés, une culture client fondée sur son activité de missions et une expertise très pointue en matière de Digital Rights Management, Global Interface a les atouts humains pour devenir un acteur majeur du DRM dans les 3 prochaines années.

Avec un chiffre d'affaires en progression, un historique de rentabilité et des directeurs expérimentés dans le secteur du high tech et des médias, Global Interface dispose du savoir-faire managérial pour atteindre ces objectifs.